

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



45744

Distr.
GENERALE
E/CN.14/35
7 décembre 1959
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Deuxième session

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

LA FORMATION D'AFRICAINS DANS LES SCIENCES ECONOMIQUE
ET STATISTIQUE ET DANS DES DOMAINES CONNEXES

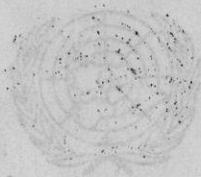
Rapport établi par l'UNESCO
pour la Commission économique pour l'Afrique
à la demande du Secrétaire exécutif

Le rapport ci-joint est soumis par le Secrétariat de l'UNESCO à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, en exécution d'une recommandation adoptée par celle-ci au cours de sa première session (29 décembre 1958 - 6 janvier 1959, E/3201, E/CN.14/18, p. 9).

Au rapport proprement dit, sont joints les documents suivants:

- (i) l'Annexe I est constituée par le texte du questionnaire relatif au recrutement et aux possibilités d'emploi des économistes, statisticiens et spécialistes apparentés adressé par le Secrétariat aux Etats membres de la Commission économique pour l'Afrique.^{1/}
- (ii) l'Annexe II (Les Universités d'Afrique: historique) donne une information succincte, replacée dans son cadre historique, sur chacune des Universités actuellement existantes en Afrique.
- (iii) l'Annexe III (L'enseignement et la recherche dans le domaine des sciences sociales en Afrique) fournit des renseignements sur les conditions d'accès aux Universités ci-dessus mentionnées, sur les programmes des enseignements dispensés

^{1/} Un résumé des réponses qui sont en train de parvenir à l'UNESCO sera, dès que possible, adressé à la Commission dans un addendum au présent document.



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

et la nature des diplômes délivrés. Les activités de recherches ont été mentionnées, le cas échéant.

(iv) l'Annexe IV (Les études de sciences sociales à l'étranger pour les Africains) contient un aperçu des systèmes de bourses, dont bénéficient actuellement les étudiants africains pour se perfectionner dans les sciences sociales, hors de leur continent d'origine. Elle apporte certaines précisions d'ordre statistique dans ce domaine.

(v) l'Annexe V enfin, contient une bibliographie des sources qui ont été utilisées dans ce rapport et dans ses annexes.

On espère que les Etats membres trouveront, grâce à ces diverses annexes, des compléments d'information et de réflexion aux éléments que le rapport leur aura déjà fournis.

On ne se dissimule pas cependant que le document comporte des lacunes auxquelles les premières pages du rapport se réfèrent: il ne pouvait en être autrement, en raison du faible laps de temps imparti pour conduire cette enquête préliminaire à son terme. Des études complémentaires semblent donc nécessaires.

A ce stage, néanmoins, il a paru déjà possible de formuler certaines conclusions qu'on trouvera aux pages 39 à 41 du rapport. Parmi celles-ci, on attirera l'attention sur la plus importante d'entre elles, bien qu'elle soit de caractère négatif, à savoir que le Secrétariat de l'UNESCO ne croit pas devoir proposer la création de nouvelles institutions régionales permanentes pour la formation d'économistes et de statisticiens. Il soumet à l'appréciation de la Commission les raisons, citées au rapport, qui lui paraissent justifier cette manière de voir.

Le Secrétariat estime, en outre, utile d'indiquer à la Commission que, selon lui, il serait urgent de mener une enquête complémentaire sur les facilités de préparation à la fonction publique et de formation professionnelle offertes, ou à offrir, aux jeunes candidats fonctionnaires et fonctionnaires africains des cadres supérieurs.

Le Secrétariat de l'UNESCO remercie vivement l'International African Institute du concours que celui-ci lui a apporté dans l'exécution de sa tâche. Il tient également à exprimer sa reconnaissance au Professeur Sune Carlson, de

l'Université d'Uppsala (Suède), consultant spécial pour le projet qui, outre la mission d'études qu'il a accomplie en septembre et octobre derniers en divers pays d'Afrique, a apporté une collaboration précieuse dans l'élaboration même du rapport.

1945
1945

... (1945) ...
...
...
...

I. INTRODUCTION

1. Mandat

Le présent rapport a été établi par le Secrétariat de l'UNESCO sur la demande de la Commission économique régionale des Nations Unies pour l'Afrique.

Dans le programme de travail^{1/} présenté à la première session de la Commission, le Secrétaire exécutif faisait observer que, "la Commission ayant son siège en Afrique, il devrait être possible de former un nombre croissant d'Africains au siège même [à Addis Abéba] et dans d'autres centres du continent africain. La formation [ajoutait-il] pourrait porter sur des sujets généraux tels que l'administration des services économiques - ce qui assurerait aux gouvernements des pays d'Afrique un certain nombre d'économistes qualifiés pour leur administration, sur des sujets plus spécialisés tels que la statistique ou les finances, ou encore sur des questions sociales directement liées au développement économique. On pourrait également prévoir de brefs stages de formation sur des sujets tels que la classification des comptes de l'Etat et leur utilisation à des fins économiques"^{2/}. Comme moyens pratiques de réaliser ce projet, le Secrétaire exécutif indiquait la possibilité d'établir un centre spécial à Addis Abéba où la formation statistique serait complétée par une formation dans le domaine connexe de la recherche économique et sociale, l'organisation de cycles d'études et de groupes de travail sur des sujets spécialement choisis, et l'envoi de groupes d'experts qui - entre autres tâches - donneraient aux gouvernements des conseils sur l'enseignement de la statistique, enfin la formation en cours d'emploi dans des entreprises commerciales locales et des établissements étrangers publics ou semi-publics.

Pendant le débat qui eut lieu sur ces propositions à la première session de la Commission, le Secrétaire exécutif dit qu'à son avis toutes les ressources qui pourraient être consacrées à la formation de statisticiens et d'économistes dans des organismes d'Afrique ou à la mise sur pied de possibilités de formation à l'étranger pour le personnel administratif supérieur et les cadres seraient

1/ Programme de travail et priorités. Mémoire du Secrétaire exécutif, E/CH.14/4.

2/ Ibid. p. 8

bien employées. Il proposa de créer pour commencer huit postes pour stagiaires au siège même de la Commission, à Addis Abéba, dans l'espoir que ce programme de formation pourrait recevoir un jour plus d'extension et contribuer notablement à améliorer la situation présente.^{3/}

Au cours du débat^{4/} l'attention de la Commission fut également attirée sur le fait que si les bourses d'études à l'étranger présentaient pour les étudiants africains un incontestable intérêt, elles ne constituaient pas le meilleur moyen de former le noyau de personnel qualifié dont l'économie africaine a tant besoin. Il serait préférable de développer les institutions déjà en place pour en faire des centres de formation qui pourraient accueillir un beaucoup plus grand nombre d'étudiants. La mise sur pied de la formation relève plutôt de la responsabilité des gouvernements et des autorités des divers pays. Si un institut de formation était nécessaire, le mieux serait qu'il fût rattaché à une université, d'Afrique ou d'ailleurs. En réalité, la difficulté ne réside pas dans la possibilité d'assurer la formation; elle tient à l'absence de candidats susceptibles de profiter des facilités existantes. Les organisations internationales devraient résister à la tentation de créer des institutions nouvelles, il leur faudrait plutôt s'efforcer de nouer des relations étroites avec les universités et les centres de formation et de recherche déjà établis. Les débats cependant ne firent pas nettement ressortir si les possibilités existant actuellement en Afrique pour la formation dans le domaine de l'économie et de la statistique étaient suffisantes pour fournir un personnel qualifié. Une recommandation fut donc élaborée, portant que :

"Le Secrétaire exécutif devrait demander à l'UNESCO de faire une enquête sur les moyens dont on dispose pour la formation d'Africains dans les domaines économique et statistique ainsi que dans des domaines connexes. Le Secrétaire exécutif devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour que les moyens existants soient utilisés au maximum. Au cas où l'enquête effectuée par l'UNESCO conclurait à la nécessité de créer un nouvel institut, le Secrétaire exécutif

^{3/} Comptes rendus analytiques E/CN.14/19, E/CN.14/SR.1-13, p. 110.

^{4/} Cf. les déclarations des délégués du Libéria, du Ghana, de la France, Ibid. p. 63, 113 et 142.

devrait consulter les gouvernements et les organismes intéressés en vue de soumettre cette question à la Commission lors de sa prochaine session." 5/

Lorsque les recommandations vinrent en discussion à la séance plénière de la Commission, un membre du Comité du programme indiqua qu'il serait de l'intérêt des pays d'Afrique que les études tiennent pleinement compte, notamment, des techniques dont ces pays ont un besoin si urgent. Il conviendrait donc, à son sens, d'accorder une place particulière au type de formation nécessaire pour enseigner certaines techniques de la planification économique, de l'établissement de programmes de développement et de la préparation, ainsi que de l'exécution, de projets concernant l'agriculture, les mines, l'industrie et les transports. 6/

2. Limites de la présente étude

Du fait que l'enquête demandée par la Commission devait être terminée assez tôt pour que le Secrétaire exécutif pût consulter les gouvernements avant la session suivante de la Commission, le Secrétariat n'a disposé que de très peu de temps pour cette étude. Il a donc été décidé, d'accord avec le Secrétaire exécutif de la Commission, d'en limiter le champ.

Alors qu'il avait été demandé au Secrétariat d'examiner le problème de "la formation d'Africains dans les domaines économique et statistique ainsi que dans des domaines connexes", le présent rapport traite essentiellement des questions économiques et de la statistique, point d'intérêt majeur pour la Commission. Quelques éléments d'information sont cependant donnés dans l'Appendice III, relativement à l'enseignement et à la recherche en d'autres disciplines relevant des sciences sociales. Géographiquement, l'étude porte sur tout le continent africain - à l'exception de l'Union Sud-Africaine, qui a fait part de son désir de ne pas participer aux activités de la Commission économique pour l'Afrique - et la partie Nord de la République arabe unie. Les termes de stagiaire ou étudiant africain désignent des personnes résidant dans cette zone d'enquête, quelle que soit du reste leur origine ethnique; qui font des études universitaires dans les domaines économique et statistique ou bien qui, déjà chargés dans des

5/ Conseil économique et social, vingt-huitième session: Commission économique pour l'Afrique. Rapport sur la première session: E/3201, E/CN.14/13, p. 9.

6/ Comptes rendus analytiques, op. cit. p. 165.

services officiels ou des entreprises privées de questions économiques et statistiques, seraient intéressés par une formation complémentaire. De telles études ou une telle formation peuvent avoir lieu en Afrique ou ailleurs.

Cette étude est également limitée, pour ce qui est du genre d'informations utilisées. Outre les documents déjà publiés sur l'enseignement donné dans des universités africaines touchant les sciences économiques, la statistique et des matières connexes, des informations complémentaires ont été réunies grâce à deux séries de questionnaires. La première, qui a trait aux universités et instituts de recherche d'Afrique, fut envoyée aux pays et territoires situés au Sud du Sahara, par l'intermédiaire de l'Institut international africain. La seconde, relative au recrutement d'économistes et de statisticiens et à leur emploi dans les services gouvernementaux, fut envoyée aux pays d'Afrique du Nord par les soins du Secrétariat de l'UNESCO, sous le couvert d'une lettre adressée par le Directeur général aux Etats africains membres de l'Organisation. Des renseignements ont également été reçus grâce à des contacts directs pris à Bruxelles, à Londres et à Paris, avec des universités et des organismes officiels intéressés par les problèmes de l'enseignement et de la formation en Afrique. Enfin, pendant un voyage d'études accompli en Ethiopie, en République arabe unie, en Ouganda, au Soudan, au Nigéria, au Ghana, au Sénégal et au Maroc, un expert de l'UNESCO a eu la possibilité de réunir d'autres données encore à la faveur d'entrevues ou par l'observation directe, ainsi que de discuter des besoins et moyens de formation avec les représentants de gouvernements, de l'industrie privée, d'universités et d'instituts de recherche.

En raison du peu de temps imparti au Secrétariat et des limites tenant aux éléments mêmes d'information réunis, il a été impossible dans la plupart des cas de fournir des réponses quantitatives aux problèmes posés. Ainsi le présent rapport traite-t-il de la nature des besoins actuels en matière de formation d'économistes et de statisticiens, des problèmes qui se posent aux instituts de formation existants, des solutions envisagées et du mode d'assistance souhaitable (renforcement des instituts qui existent et création de nouveaux instituts), plutôt qu'il n'offre l'inventaire proprement statistique des "moyens dont on dispose pour la formation d'Africains dans les domaines économique et statistique ainsi que dans des domaines connexes". D'ailleurs, même si l'on avait eu

assez de temps et de ressources pour pouvoir procéder à un inventaire statistique de ce genre, il aurait été prématuré de le tenter dans l'état actuel des choses. Comme on le verra au chapitre suivant, ce n'est pas chose aisée que de définir avec précision ce qu'il faut entendre, dans le cadre africain, par un économiste ou un statisticien, ni d'exprimer en termes quantitatifs l'offre et la demande d'économistes et de statisticiens.

II. BESOINS EN ECONOMISTES ET EN STATISTICIENS

1. Les connaissances nécessaires aux économistes

L'objet d'études universitaires dans le domaine des sciences économiques peut être analysé schématiquement sous la forme suivante:

- (1) Ces études peuvent viser à la formation générale et, comme celles d'histoire, de latin ou de toute autre matière, aider à former l'esprit et à acquérir une connaissance générale du monde.
- (2) Elles peuvent préparer à une carrière dans l'administration publique ou le secteur privé. C'est-à-dire qu'elles peuvent viser à l'acquisition d'une connaissance de base de la théorie économique, des faits économiques et des institutions économiques, ainsi que de certaines connaissances pratiques comme la comptabilité et les techniques statistiques, jugées utiles dans une telle carrière. Au cours du rapport, ces études seront appelées formation de base en matière économique.
- (3) Elles peuvent donner une connaissance d'ensemble en sciences économiques et dans les matières connexes, ainsi que les connaissances pratiques qui permettront à l'étudiant de mener des recherches fondamentales ou appliquées, de donner des conseils à des organismes officiels, à des entreprises commerciales, à des associations professionnelles, etc..., enfin, d'enseigner les sciences économiques. Ces études seront appelées formation professionnelle en sciences économiques.

En pratique il peut être difficile d'établir une distinction rigoureuse entre ces différents objets, mais il est utile de les distinguer dans une analyse des possibilités de formation.

Bien qu'une discussion sur la valeur des sciences économiques en tant que matière de culture générale puisse être du plus haut intérêt, on ne l'abordera

pas dans le présent rapport. Ce qu'avait dans l'esprit le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, lorsqu'il parlait de fournir aux gouvernements africains "un certain nombre d'économistes qualifiés", semble se rapporter à ce que nous appelons ici formation de base et formation professionnelle. La discussion qui suit sera limitée à ces deux types de formation.

En ce qui concerne la formation de base, on peut dire que le processus d'éducation s'étend sur la durée de la vie. C'est également vrai dans une large mesure de la formation en vue d'une carrière. Les études universitaires ne sont qu'un commencement. La masse du savoir et le perfectionnement dans la plupart des connaissances pratiques nécessaires s'obtiennent plus tard dans la vie. Ce qui devrait se trouver inclus dans la formation de base et ce qu'on devrait laisser pour des études à venir sont donc affaire de bon sens, lorsqu'il s'agit surtout de déterminer dans quelle mesure une matière donnée convient pour des études universitaires et s'il est nécessaire d'en acquérir d'assez bonne heure une certaine connaissance théorique ou pratique. Un des buts de l'enseignement universitaire est d'apprendre aux étudiants les matières qui amélioreront leur capacité à tirer la leçon des choses.

A la Conférence sur l'enseignement des sciences économiques que l'Association internationale des sciences économiques a organisée avec l'aide de l'UNESCO en 1951, à Talloires, les participants, qui venaient de quelques-unes des grandes facultés économiques du monde, furent unanimes à reconnaître que toute formation économique solide doit reposer sur une connaissance approfondie de la théorie économique et des méthodes d'analyse économique.^{1/} La théorie économique est une matière qu'il est difficile d'apprendre sans professeur, et plus tôt un étudiant comprend les principes essentiels relatifs au fonctionnement d'un système économique, mieux il peut améliorer sa connaissance d'éléments spéciaux de ce système par des études plus poussées et des observations pratiques. Mais la théorie économique ne peut s'étudier in abstracto. Pour leur carrière pratique à venir, les étudiants doivent apprendre comment la

^{1/} Les sciences sociales dans l'enseignement supérieur, Sciences économiques, UNESCO, 1954, p. 25.

théorie peut s'appliquer aux types de problèmes qu'ils rencontreront plus tard dans les faits. C'est-à-dire qu'ils doivent, en même temps qu'ils font leurs études de théorie économique, acquérir certains faits fondamentaux - d'ordre statistique et institutionnel - concernant le système économique de la région du monde où ils vont travailler. Ce système subit constamment des changements. Afin de le comprendre et afin de voir dans sa perspective historique le développement des institutions économiques en relation les unes avec les autres et en relation avec les changements sociaux et politiques en général, l'étudiant doit assez tôt acquérir une certaine connaissance de l'histoire économique.

A la Conférence de Talloires, il y eut également unanimité sur ce principe, que le bagage de tout économiste doit obligatoirement comprendre une certaine connaissance des sources et des méthodes statistiques.^{8/} Comme la théorie économique, les techniques statistiques sont une matière qui convient parfaitement à la formation universitaire théorique, et plus vite un étudiant acquiert une certaine connaissance pratique du traitement d'éléments quantitatifs mieux cela vaut. Dans sa carrière à venir, officielle ou privée, il se trouvera certainement un jour en face de problèmes statistiques. Parmi les données statistiques dont il aura à s'occuper, les données comptables seront toujours les plus abondantes. Il aura donc besoin au moins d'une certaine habilité à évaluer et à analyser de telles données, et devrait acquérir certaines notions de comptabilité durant la période de sa formation de base.

Alors que le but de la formation de base est de préparer à de futures études pratiques dans les services officiels, les bureaux des associations professionnelles, les banques ou les entreprises industrielles, l'objet de la formation professionnelle en matière économique est de produire des économistes complets.

^{8/} Ibid. p. 31

Qu'est-ce donc qu'un économiste professionnel? Dans d'autres domaines tels que la médecine, le droit, les sciences de l'ingénieur et même la statistique, l'accord est plus ou moins universel sur ce qui constitue une profession, et les conditions pour y être admis sont souvent parfaitement codifiées. Il n'en va pas de même en sciences économiques. En dehors de l'enseignement supérieur, qui a ses normes propres, il est rare qu'il y ait des titres prévus pour les postes où sont employés les économistes, que ce soit dans des organismes de recherche ou de planification, dans des administrations publiques ou des entreprises privées. En de nombreux postes où l'on s'attendrait à rencontrer des gens parfaitement formés en matière de sciences économiques, on en trouve souvent qui ont une formation totalement différente. C'est pourquoi il est si difficile de rassembler des informations statistiques sur l'emploi des économistes ou sur les besoins en la matière. On ne peut commencer de compter avant que soit clairement défini ce qui doit être compté.

Cependant, si l'on examine le genre de problèmes que les économistes ont à traiter lorsqu'ils travaillent dans des administrations publiques ou l'industrie privée, on peut se faire une idée des connaissances dont ils ont particulièrement besoin et des connaissances pratiques spécifiques qu'ils doivent posséder. Ce qu'ils ont en commun, c'est ceci: qu'il ne leur suffit pas de posséder une connaissance d'ensemble du domaine économique, mais qu'ils doivent être également capables d'agir effectivement. Il leur appartient de donner des réponses concrètes à des problèmes limités où ils peuvent faire la preuve de leur utilité: par exemple, ce qui arrivera aux exportations de coton si le prix de la rayonne baisse de 10%, quel sera l'effet sur le niveau des prix ou sur les budgets individuels d'un groupe de tant de milliers de gens - depuis le secteur de l'agriculture de subsistance jusqu'aux industries à marché intérieur -, comment une augmentation nouvelle de 5% de la construction immobilière influera sur la demande future d'essence et les conditions du marché de l'essence, etc... Pour répondre à ces questions, une simple connaissance de la théorie économique et de l'analyse statistique est insuffisante. Il faut être capable d'appliquer la théorie, de définir les problèmes analytiquement, de décider du minimum de

renseignements statistiques et autres à obtenir, de savoir où ces informations peuvent se trouver, et lorsqu'aucun enseignement n'est disponible d'organiser le rassemblement de nouveaux éléments, de comprendre les défauts et les limites de l'information reçue, de se servir de données empiriques, d'évaluer les résultats obtenus et d'aboutir à des conclusions orientées vers l'action. Ces conclusions dépendront toujours de certaines hypothèses; or, faire des hypothèses oblige à prendre des risques, et à évaluer les risques que comportent différentes possibilités.

Ce n'est pas tout. L'économiste devrait également être capable de faire comprendre à ceux qui sont responsables des mesures concrètes, les résultats de son analyse et de ses recommandations. L'une des doléances les plus fréquemment entendues dans les administrations publiques et les industries privées qui emploient des économistes est que les économistes s'expriment rarement dans une langue compréhensible et qui frappe. Il semble que les étudiants en sciences économiques ne reçoivent pas la même formation que les étudiants en droit ou en médecine, qui ont à rédiger des observations succinctes sur des cas concrets et à présenter oralement ces cas.^{2/} En Afrique, ce problème de communication est compliqué par le fait que, tandis que la langue de travail de l'économiste est souvent l'anglais ou le français, la langue des gens auxquels il a affaire est l'arabe, ou l'une des nombreuses langues africaines. Une certaine capacité à traduire au moins les concepts économiques et statistiques les plus courants et les plus importants peut donc être nécessaire.

Le type de théorie économique applicable à des problèmes pratiques concrets est souvent de l'espèce la plus simple: rapport des prix de revient et de vente, et rapports généraux entre les revenus et les dépenses ainsi qu'entre les investissements et la production. Cependant, l'économiste professionnel a besoin d'une connaissance d'ensemble de la théorie économique moderne pour se tenir au courant de l'évolution intervenue dans sa science.

Comme il y a souvent des symboles dans les textes économiques, l'économiste doit avoir une certaine connaissance des mathématiques. De nouveaux instruments d'analyse sont constamment en cours de mise au point et les anciens

^{2/} Cf. Graduate Training in Economics. Yale Université 1956, pp. 11-12.

se perfectionnent, ce qui peut avoir des conséquences directes pour certains des problèmes de son ressort. Il lui faut également savoir ce qui se passe dans d'autres régions du monde et pouvoir trouver en cas de besoin des informations intéressantes en provenance d'autres pays. Bien des questions sur lesquelles il pourrait être appelé à donner son avis - tels que les projets de stabilisation des produits de base, la concurrence entre le rail et la route ou l'encouragement aux investissements de capitaux étrangers - sont traités dans de nombreux pays et certaines leçons de leur expérience peuvent avoir un rapport avec son propre travail. Mais pour se tenir informé, il faut qu'il puisse au moins lire les langues à grande diffusion; pour un économiste travaillant en Afrique, il s'agit particulièrement de l'anglais et du français.

Comme on l'a déjà indiqué, la formation à une profession est dans une large mesure l'affaire d'une vie entière. Cela est vrai de la profession d'économiste aussi bien que des autres. Avant de débiter dans les fonctions de conseiller ou d'expert économique, il faudrait avoir acquis une certaine formation professionnelle générale sous la forme d'études supérieures poussées et également, si possible, une formation pratique dans un centre de recherches d'une espèce ou d'une autre. Ces points seront examinés dans la suite du présent rapport.

Ce que nous disons des connaissances pratiques de l'économiste vaut quel que soit son emploi, et qu'il l'exerce dans des pays très développés du point de vue économique ou dans des pays sous-développés. Cependant, les titres d'un économiste appelé à travailler en Afrique devraient être, à certains égards, plus élevés que partout ailleurs et cela pour deux raisons. Il disposera de moins de données statistiques et autres éléments d'information qu'ailleurs et sera plus isolé intellectuellement. Le manque d'informations l'oblige à mieux connaître les procédés de recherche dans le domaine social et les méthodes de sondage statistique que ses collègues travaillant dans des conditions plus favorables, et à mieux posséder la technique de l'évaluation des données. S'il lui faut de nouvelles données statistiques ou comptables, il devra être capable d'instruire de ses besoins les employés des services statistiques, les comptables et ceux qui sont chargés de l'évaluation des

prix de revient, ainsi que de les diriger dans leur travail. Son isolement intellectuel l'oblige à se reposer sur ses propres connaissances, sur son imagination et sur son jugement, dans des situations où en d'autres circonstances il aurait consulté des collègues ou des spécialistes d'autres disciplines. Travaillant plus ou moins seul, personne ne l'informerait de ce qu'il faut lire dans les publications scientifiques ou ne compléterait sa connaissance des sciences économiques par celle des aspects sociaux, administratifs ou politiques des problèmes qui l'intéressent. Il ne peut jamais se contenter de cette réponse commode, que le problème en cause n'est pas purement économique et par conséquent ne relève pas de son mandat; il doit au contraire pouvoir sortir de sa propre discipline pour obtenir des données complémentaires. Il lui faut comprendre ce qu'est la machine administrative, non seulement du service ou de l'entreprise auxquels il collabore, mais du pays dans son ensemble: ce qu'elle peut faire et ce qu'elle ne peut pas faire, ses faiblesses et ses possibilités d'amélioration; et il lui faut avoir le sens de ce qui est politiquement réalisable. Cela est plus important que la simple connaissance des institutions légales, la loi étant toujours sujette à modification. Au total, la manière dont il aborde un problème particulier devrait être celle d'un homme versé dans les sciences sociales en général plutôt que celle d'un pur économiste.

2. Les connaissances pratiques des statisticiens

L'étudiant en sciences économiques n'est pas le seul à avoir besoin d'une connaissance au moins élémentaire de la statistique, intégrée à sa formation de base. Cela vaut également pour les spécialistes des autres sciences sociales. En fait quiconque, dans son travail, a affaire à des informations quantitatives devrait être capable de faire quelques calculs statistiques, et savoir où et comment demander l'aide d'un statisticien professionnel.

En dehors du domaine de l'enseignement supérieur, la spécialisation dans la statistique est beaucoup plus largement reconnue comme une profession que la spécialisation dans les sciences économiques. Il y a par exemple de nombreux pays où, sur la liste des fonctionnaires, les statisticiens sont

placés dans la catégorie "professionnelle" alors que les économistes sont inclus dans les services d'administration générale. Comme il a été dit ci-dessus, les conditions d'entrée dans cette profession sont également beaucoup plus précises et beaucoup plus uniformisées entre les différents départements et les différents pays que ce n'est le cas pour les économistes.

Si la formation de base en mathématiques et en théorie statistique est dispensée d'ordinaire dans des universités, la formation professionnelle des statisticiens est souvent laissée aux services gouvernementaux ou à des instituts statistiques spécialisés. "Les employeurs se plaignent souvent qu'il leur est difficile d'obtenir un travail utile des jeunes gens frais émoulus de l'université; et ils soutiennent que, la statistique étant une discipline essentiellement professionnelle comme la comptabilité, la médecine ou les sciences de l'ingénieur, les étudiants devraient, à leur sortie de l'université, posséder une certaine expérience pratique en même temps que des connaissances théoriques de base.^{10/} Ce fait est reconnu dans la plupart des cas par les autorités universitaires, mais elles ont rarement les ressources matérielles pour y remédier. Aussi l'acquisition de connaissances pratiques pour diverses activités - établissement des programmes de travail; rassemblement de données globales, leur traitement manuel et mécanique, leur évaluation, leur analyse et leur présentation - se fait-elle généralement dans les bureaux de statistique des administrations gouvernementales, des organisations professionnelles et des entreprises privées, sous la direction de membres du personnel supérieur qui ont eux-mêmes reçu une formation de cet ordre. Il y a souvent une étroite collaboration entre ces bureaux et un institut universitaire. L'avantage d'une telle formation dans le service même est évidemment que l'étudiant, tout en acquérant les connaissances pratiques nécessaires, se sent dans un endroit où il se fait continuellement du travail concret, et se familiarise avec les problèmes pratiques traités au jour le jour. Le résultat de cette formation sera cependant fonction de l'aptitude des membres du personnel supérieur à enseigner, et du temps dont ils peuvent disposer pour cette tâche.

^{10/} Les sciences sociales dans l'enseignement supérieur. La statistique.
UNESCO, 1957, p. 19.

Ce qui a été dit ci-dessus des conditions particulières auxquelles devrait répondre l'économiste travaillant dans les conditions qui prévalent en Afrique s'applique également, dans une large mesure, au statisticien professionnel. Le besoin d'une masse croissante d'informations statistiques dans pratiquement tous les domaines fait de lui la clef de voûte de nombreux projets de planification. Pour ce qui est de ses titres, on peut remarquer que l'état rudimentaire de la documentation actuelle, joint à la rapidité avec laquelle les renseignements sont généralement demandés, exige qu'il approfondisse spécialement la connaissance des techniques de sondage.

3. Demande actuelle et future d'économistes et de statisticiens

Pour se faire une idée du nombre d'économistes et de statisticiens qualifiés qui existent dans les administrations publiques des Etats africains indépendants et pour déterminer les besoins actuels en personnel de ces deux catégories, le Directeur général de l'UNESCO a envoyé un questionnaire aux Etats africains membres de l'Organisation. On trouvera ce questionnaire reproduit à l'Appendice I. Mais ainsi qu'il a été précisé ci-dessus, il est difficile de réunir des informations statistiques sur l'emploi et les besoins en ce qui concerne les économistes, tant qu'il n'y a pas accord général sur ce qu'il faut entendre par le terme d'économiste. Dans les entretiens qu'il a eus en Afrique avec des membres des services gouvernementaux, l'expert de l'UNESCO a souvent reçu des réponses différentes de personnes appartenant à un même service quant aux besoins effectifs en la matière. Il n'est pas moins difficile, quand le temps est compté, d'atteindre avec un questionnaire tous les bureaux qui emploient des économistes ou qui en ont besoin. Cela vaut également pour ce qui est de l'emploi et des besoins au sujet des statisticiens.

En raison des lacunes dans la documentation statistique, l'analyse de la demande présente et future d'économistes et de statisticiens doit se fonder essentiellement sur les informations reçues au cours d'entretiens avec des représentants d'administrations publiques, de services semi-gouvernementaux et de l'industrie privée, dans les pays et territoires africains où l'expert du Secrétariat de l'UNESCO a pu se rendre. Sans doute ces informations ne sont-elles pas vraiment représentatives au sens statistique du mot et ont-

elles même fréquemment un caractère subjectif; il semble cependant que les impressions ainsi recueillies sur les conditions existant dans les différents pays et territoires soient si semblables que l'on puisse se former une image assez précise, tant de l'étendue que de la nature de la demande. Dans le monde entier, la demande d'économistes et de statisticiens de formation supérieure dans les administrations gouvernementales, les entreprises d'Etat, les entreprises privées et les diverses associations professionnelles est plus grande que l'offre. Pour ce qui est de la plupart des pays et territoires d'Afrique, la disparité entre la demande et l'offre est encore plus accusée. C'est là le fait d'une économie en expansion rapide, du transfert presque révolutionnaire à des Africains d'activités exercées par des expatriés et de l'importance croissante que le secteur public prend dans la vie nationale. De nombreux services d'ordre économique et statistique qu'ont précédemment rendus différentes institutions des capitales métropolitaines sont en voie de transfert dans le champ d'activité africain. Les demandes de renseignements économiques et statistiques se développent maintenant à mesure que se créent de nouveaux états, de nouvelles monnaies et de nouvelles relations diplomatiques et commerciales.

L'africanisation de l'administration se trouve hâtée non seulement par les sentiments nationalistes, mais par de généreux projets d'expatriation et par le désir naturel qu'ont les expatriés de profiter des possibilités grandissantes d'emploi qui s'offrent aux économistes et statisticiens professionnels des autres régions du monde. Dans le secteur privé, le mécanisme de l'africanisation est largement déterminé par des motifs purement financiers. De nombreuses tâches qui ont été accomplies jusqu'à présent par des expatriés, le seraient dans de meilleures conditions par des Africains, étant donné leur excellente connaissance de la région et les contacts meilleurs qu'ils ont avec la population indigène, si - et c'est là une restriction importante - des gens suffisamment formés existent parmi eux. Les entreprises qui versent les mêmes salaires aux membres du personnel expatrié et à ceux du personnel africain de même catégorie trouvent le prix de revient total des premiers infiniment plus élevé, en raison des dépenses supplémentaires afférentes au logement, aux services médicaux et aux congés en métropole, mais nombre de grandes entreprises, constituées en sociétés, ont leur siège

en Europe et aux Etats-Unis; lorsque cela sera modifié il y aura une nouvelle demande de gens ayant une formation d'économistes et de statisticiens, pour la commercialisation des produits et l'analyse des investissements, les services de comptabilité, etc.

Dans de nombreux cas cependant, la demande d'économistes et de statisticiens n'est pas pressante jusqu'à présent. C'est d'abord parce que l'établissement d'administrations publiques indépendantes et de nouveaux organismes de planification, de banques centrales et de sociétés de développement, pose des problèmes fondamentaux d'ordre politique et administratif, tant que ceux-ci ne sont pas résolus, il n'est guère besoin d'économistes et de statisticiens. Pendant quelque temps, un nouveau service ou organisme peut faire son travail avec l'aide des informations laissées par une administration précédente ou fournies à des fins déterminées par des missions d'experts, mais il s'agit là d'un phénomène temporaire. Tôt ou tard, le moment viendra où se fera sentir la nécessité de nouveaux documents de travail et de nouvelles recherches, et c'est alors que la demande d'économistes et de statisticiens deviendra soudain pressante.

Dans les pays d'Afrique qui sont indépendants depuis peu ou dans les territoires qui vont bientôt acquérir l'indépendance, l'administration nationale qui s'étend et les organismes de développement ou les entreprises d'Etat qui s'installent absorberont pendant plusieurs années encore l'offre d'économistes et de statisticiens possédant une formation de base. A l'Université du Caire, il sort chaque année de la Faculté de commerce plus de mille étudiants gradués et il semble qu'aucun problème d'emploi ne se pose encore à leur sujet. Dans les autres pays et territoires où s'est rendu l'expert de l'Unesco, le nombre de diplômés était beaucoup moins important, et la demande plus grande. Au Ghana, il est déjà possible de prévoir le moment où le point de saturation sera atteint et où seuls les étudiants les plus qualifiés seront certains d'obtenir un poste officiel.

Le nombre des économistes et statisticiens ayant une formation professionnelle dont les différents gouvernements ou entreprises d'Etat ont besoin, est évidemment bien moindre que la demande de gens n'ayant qu'une formation de base; mais, d'après ce qui a été dit plus haut, on peut bien voir que la demande sera considérable pendant un certain temps. Dans la

plupart des bureaux et instituts de statistique, il y a des vacances dans la catégorie professionnelle qui ne peuvent être pourvues à l'heure actuelle, et si, pour ce qui est des économistes professionnels, il y a moins de vacances de fait, dans les administrations publiques, cela tient à l'incertitude qui règne sur le meilleur emploi à assigner à de tels spécialistes. Au Ghana, existent des plans pour la création d'une unité d'économistes professionnels au Bureau de statistique; d'autre part, le Ministère du Commerce et le Ministère de l'Agriculture ont l'intention de mettre sur pied leur propre service de renseignements économiques. Des situations semblables se retrouvent dans d'autres pays. Des banques de création récente ont besoin de gens connaissant les marchés monétaires du monde, les problèmes de change et les questions relatives à l'inspection bancaire. Il leur faut des économistes et des statisticiens pour leurs services de recherches, chargés de les conseiller sur la politique de crédit et la politique économique en général. Les entreprises de services publics et les entreprises d'Etat ont besoin d'économistes pour les études de marché et la planification des investissements. En maints endroits ont été dressés des plans pour développer les services de renseignements économiques, mais durant cette période de transition entre l'administration coloniale et l'administration nationale on hésite naturellement à engager de nouvelles dépenses. Partout, l'accent est mis sur la qualité. Comme dans d'autres régions du monde, la demande d'économistes professionnels de qualité va probablement dépasser l'offre.

Dans la plupart des services de planification et de financement des autorités locales et municipales, il y a jusqu'ici une grave pénurie d'économistes et statisticiens qualifiés. Le besoin de personnel compétent n'en existe pas moins et lorsqu'il sera effectivement ressenti il donnera naissance à une nouvelle demande. Les grandes entreprises privées auront besoin d'économistes pour donner des avis sur les tendances du marché, sur les investissements et les inventaires et sur la politique des prix. Avec l'évolution des structures de la dépense et l'importance croissante de la mode, combinées avec des variations saisonnières accusées, les conditions de livraison à long terme et les difficultés de stockage, les sociétés commerciales ont besoin de sérieuses études de marché. Quelques-unes des

compagnies pétrolières et des maisons d'importation ont déjà mis sur pied de petits services de recherches, mais leur demande en économistes et statisticiens qualifiés commence seulement à se faire sentir. Au Nigéria et au Maroc, la concurrence de l'industrie privée se fait sentir nettement dans les administrations publiques, qui ne sont pas en mesure d'offrir de hauts salaires. Jusqu'ici, il n'y a pratiquement pas, dans les banques privées, de demandes d'économistes ou de statisticiens ayant reçu une formation spécialisée, car ces banques se reposent à cet égard sur leur siège social, généralement situé en Europe; cependant, avec la création de banques locales de plus en plus nombreuses, la situation peut, ici encore, se modifier.

III. POSSIBILITES DE FORMATION EN SCIENCES ECONOMIQUES ET EN STATISTIQUE DANS LES UNIVERSITES AFRICAINES

1. L'enseignement supérieur: son orientation générale et ses problèmes

L'Appendice II fournit des informations sur les universités et les collèges universitaires d'Afrique, à l'exception de l'Union Sud-Africaine. Presque toutes ces institutions ont été créées après la guerre. A ce tardif mais rapide développement de l'enseignement supérieur en Afrique ne font exception que les pays situés en bordure du littoral méditerranéen ou proches de ce littoral, toutes régions islamiques qui entretiennent depuis longtemps déjà de larges échanges culturels avec l'Europe. C'est la raison pour laquelle les établissements d'enseignement supérieur présentent dans le monde arabe de l'Afrique du Nord des caractéristiques plus accentuées que dans tout le reste du continent. Sans doute l'Islam a-t-il pénétré profondément au Soudan et dans la partie de l'Afrique située au sud du Sahara, mais il n'y a pas suscité la création de centres de culture et d'enseignement comparables à ceux des régions méditerranéennes. A la différence de celles du Caire et d'Alger, les universités de l'Afrique occidentale, de l'Afrique centrale et de l'Afrique orientale appartiennent à l'histoire toute récente des relations africo-européennes. Sur les onze universités et collèges de l'Afrique occidentale, du Soudan, de l'Afrique centrale et orientale, dix ont été créées entre 1945 et 1958. Cependant et à quelques rares exceptions près, elles n'en ont pas moins gardé, comme l'a fait l'Université d'Alger, des liens officiels avec des institutions européennes. Comme les universités de la République arabe unie et du Maroc,

elles puisent largement dans un héritage culturel d'origine étrangère qui se reflète aussi bien dans leur organisation et leur administration que dans leurs programmes d'études.

Les universités d'Afrique se trouvent constamment, comme toutes les autres, en face de problèmes qui tiennent au milieu ainsi qu'aux moyens financiers et pédagogiques dont elles disposent: conditions d'admission, choix entre la qualité et la quantité, recrutement du personnel, choix entre la création de facultés nouvelles, de cours nouveaux ou le développement des institutions déjà existantes. En Afrique, ces problèmes se compliquent du fait de la pluralité des langues utilisées dans de nombreux pays et de l'existence de barrières linguistiques qui ne permettent pas aux Africains parlant l'arabe, l'anglais ou le français d'utiliser des institutions universitaires communes. Mais le problème essentiel pour les universités africaines réside dans le fait qu'elles sont coupées de la collectivité qu'elles desservent. Bien que l'enseignement péri-universitaire et l'action des services de "relations publiques" tendent à abaisser ces barrières, il n'en reste pas moins que, d'une façon générale, en Afrique et tout particulièrement dans les régions tropicales, l'enseignement universitaire contribue à élargir le fossé entre, d'une part, une élite très cultivée mais restreinte et la grande masse des paysans et des autres travailleurs manuels. Cinq des universités étudiées dans ce rapport sont établies dans des territoires où moins de 40% des enfants de 5 à 14 ans sont inscrits dans les écoles primaires, secondaires et techniques. Cinq autres se trouvent dans des territoires où cette proportion tombe au-dessous de 20%.^{1/} Cette situation est d'ailleurs en constante évolution et, à mesure que s'accroît le nombre des étudiants capables d'entrer à l'université, s'accroît également la pression qui s'exerce sur ces institutions. Outre que, dans leur désir de s'élever, les familles de la classe moyenne souhaitent faire bénéficier leurs enfants des privilèges qui s'attachent à la possession d'un grade universitaire. Les gouvernements africains - coloniaux, autonomes ou indépendants - attendent des universités et des institutions qui s'y

1. Les problèmes du travail en Afrique, Bureau international du travail, (Genève, 1958), page 754.

rattachent une participation plus active à la recherche appliquée et la formation de personnel administratif et technique. Ces deux facteurs - l'accroissement de la demande et le lien de dépendance qui existe entre l'université et la source de ses revenus - jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de la ligne de conduite officielle des universités africaines, tant de façon générale qu'en ce qui concerne la formation des étudiants en sciences sociales.

Dans les pays ou territoires africains, c'est, sauf exception, l'enseignement secondaire qui constitue le maillon le plus faible. Dans presque tous ces pays, les étudiants qui possèdent le baccalauréat ou un autre diplôme de fin d'études secondaires sont trop peu nombreux par rapport aux possibilités d'études supérieures qui se présentent sur place ou ailleurs. Le bagage mathématique acquis à l'école secondaire est rarement suffisant pour qui veut entreprendre des études de sciences économiques ou de statistique, et c'est l'université qui se trouve contrainte de combler ces lacunes. Quant aux anciens élèves des écoles secondaires calquées sur le modèle européen, ils n'ont souvent, s'ils choisissent les sciences sociales à l'université, qu'une connaissance insuffisante de l'histoire et de la géographie physique et humaine de leur pays d'origine.

Des informations données à l'Appendice II, il ressort que plusieurs pays et territoires africains sont dépourvus d'institutions locales de formation supérieure et que certaines des universités existantes ne sont pas en mesure de former assez d'étudiants pour répondre aux besoins du pays. Il est très difficile de dire s'il est plus rationnel, pour remédier à cette situation, de renforcer la structure des institutions existantes et d'élargir leur recrutement ou de créer de nouvelles universités et autres établissements d'enseignement supérieur. Bien des éléments interviennent dans une telle décision: sentiment national, politique nationale, ressources financières et humaines, relations existant entre l'enseignement universitaire et les autres enseignements, ainsi que toutes sortes d'autres facteurs locaux. Le présent rapport devant se limiter à l'examen des possibilités de formation qui sont offertes dans le domaine relativement limité des sciences économiques et de la statistique, le Secrétariat ne s'estime pas habilité à exprimer une opinion sur ces problèmes. On se contentera ici d'analyser quelques-

unes des caractéristiques de certaines situations et d'indiquer plusieurs possibilités d'amélioration, limitée du reste.

C'est tout particulièrement dans le domaine des sciences sociales - comme on pouvait du reste s'y attendre - que l'on constate combien les universités africaines sont, pour la plupart, retranchées de la collectivité qu'elles desservent. Dans une large mesure, cela s'explique par un fait qui, dans les circonstances présentes, constitue un atout pour ces universités: les liens étroits qui les unissent aux institutions européennes et américaines et l'obligation où elles se trouvent de faire appel à l'Europe et à l'Amérique pour le recrutement de leur personnel enseignant et de leurs chercheurs. La situation se modifiera d'elle-même lorsque les universités africaines seront pleinement indépendantes et dotées d'un personnel enseignant en majeure partie africain, et lorsqu'elles auront organisé leur propre programme d'études pour la formation des étudiants déjà diplômés et leur propre programme de recherches. Cette indépendance leur permettra de conférer elles-mêmes leurs grades universitaires, mais il leur faudra la défendre et sauvegarder la qualité de leur enseignement contre les pressions locales, tant politiques que personnelles. L'Université de Khartoum, qui a coupé les liens particuliers qui la rattachaient à l'Université de Londres, continue de faire appel à des examinateurs étrangers et elle se prévaut de cette liberté pour recourir aussi à des examinateurs non britanniques. La valeur des grades conférés se trouve ainsi garantie et ils sont internationalement reconnus; de surcroît, l'université peut nouer, sur un plan personnel ou officiel, des relations fort utiles avec d'autres institutions d'enseignement supérieur.

En fait, ce n'est pas seulement par rapport à la collectivité locale que les universités africaines sont dans un état d'isolement. Dans le domaine des sciences économiques et de la statistique notamment, elles sont aussi isolées les unes des autres. D'une façon générale, les membres du personnel enseignant d'une université africaine se trouvent avoir des contacts beaucoup plus étroits avec les professeurs des universités et instituts de recherches d'Amérique et d'Europe (et sont donc beaucoup mieux au courant de ce qui se passe dans ces établissements) qu'avec leurs collègues des autres pays et territoires africains. Dans la section suivante de ce chapitre - et plus particulièrement dans la

quatrième section, consacrée au problème de la recherche en relation avec l'enseignement supérieur des sciences économiques et de la statistique - nous tenterons de dégager ce qui pourrait être fait dans le proche avenir pour résoudre quelques-uns des problèmes qui découlent de cet isolement.

2. Place des sciences économiques et de la statistique dans les programmes d'enseignement universitaire

A l'Appendice III, on trouvera un exposé général sur la situation de l'enseignement et de la recherche en matière de sciences sociales dans les pays d'Afrique. Il donne des informations sur les conditions d'admission aux différentes institutions d'enseignement supérieur, sur les grades qui sont conférés et les cours qui y préparent, sur le corps enseignant et les étudiants sur les programmes établis pour les différentes matières relevant des sciences sociales, enfin sur les instituts spécialisés d'enseignement et de recherches.

Ainsi qu'on le verra dans cet appendice, les conditions requises pour l'admission vont du certificat délivré par l'école secondaire locale jusqu'au certificat exigé pour l'accès à l'Université de Londres, ou au baccalauréat français. Dans plusieurs universités, il y a au moins une année de cours préparatoires que la majorité des étudiants doivent suivre avant de pouvoir assister aux cours menant à un grade. L'enseignement des mathématiques donné dans les écoles secondaires, on l'a dit plus haut, constitue rarement une base suffisante pour des études universitaires en sciences économiques et en statistique.

A l'Université de Khartoum, les mathématiques sont une matière à option pendant la première année préparatoire, mais cette matière n'est pas choisie par tous les étudiants en sciences économiques. Toutefois, en plusieurs universités africaines, il est envisagé d'organiser dans la section économique un cours de mathématiques à l'intention spéciale des étudiants en sciences économiques et en statistique; un tel projet ne saurait être trop encouragé.

Dans quelques universités, les sciences économiques ne sont pas enseignées en tant que matière spéciale; dans d'autres, des cours de sciences économiques élémentaires sont organisés uniquement en vue d'un grade général de lettres. Cependant la majorité des universités africaines assurent un enseignement de base en sciences économiques pour préparer les étudiants à un grade d'ordre économique ou commercial. Dans les universités établies sur le modèle français, les sciences économiques sont enseignées à la Faculté de droit, où les étudiants peuvent se spécialiser dans des questions économiques et financières pendant la troisième et la quatrième année d'études. A la Faculté de commerce de l'Université du Caire, un nombre limité d'étudiants se spécialisent dans l'économie analytique au cours des dernières années d'études et si l'on en juge par la demande de diplômés en cette discipline, la formation que les étudiants reçoivent est d'un niveau élevé. La plupart des universités de langue anglaise ont organisé l'enseignement des sciences économiques sur le modèle de l'Université de Londres, et la plupart des grades qu'elles confèrent sont des grades de Londres. En général, l'enseignement est donné dans les facultés des lettres; on trouve cependant à Khartoum une Faculté des sciences économiques. Enfin, les deux universités du Congo belge ont dans leurs facultés de philosophie et de lettres des cours spéciaux qui préparent à la licence en sciences économiques.

Si l'on examine les conditions exigées pour la formation de base en sciences économiques (voir le dernier chapitre), il semble que, dans la plupart des universités qui confèrent des grades de sciences économiques, les programmes comprennent un enseignement assez poussé de la théorie économique. Cependant les étudiants ont rarement l'occasion d'appliquer cette théorie aux problèmes qui leur sont familiers. Trop souvent les membres du corps enseignant sont si absorbés par leurs cours et par les examens, qu'il ne leur reste plus de temps pour accompagner les étudiants dans des visites d'entreprises ou de marchés, participer à leurs discussions ou surveiller leurs travaux individuels d'analyse appliquée. Les étudiants sont eux-mêmes trop occupés à préparer leurs examens (que la plupart d'entre

eux doivent passer dans une langue étrangère) pour avoir beaucoup de temps à consacrer à des discussions ou travaux complémentaires alors même que l'occasion s'en présenterait. Les exemples qui sont donnés dans leurs manuels sont tirés généralement de pays dont la culture est très différente de la leur et c'est souvent dans ces mêmes pays que les professeurs ont reçu leur formation professionnelle.

Pour des raisons analogues, les cours d'histoire économique et ceux qui traitent des différents problèmes d'économie appliquée ne se réfèrent souvent que d'une façon insuffisante aux conditions qui prévalent en Afrique. En général, il y est fait une trop grande place aux problèmes européens et une trop petite à l'évolution économique du Japon, de l'Inde ou de l'Amérique latine. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

Dans la plupart des universités, l'enseignement de la statistique est insuffisant ou même inexistant. Là où des cours sont donnés sur les sources d'informations statistiques ou les méthodes statistiques, les étudiants ont rarement l'occasion de faire du travail "de laboratoire". Des cours de comptabilité sont organisés dans les universités nord-africaines et en deux ou trois autres centres; à ces exceptions près, cette matière n'est pas retenue dans l'enseignement universitaire. Quand on pense que dans la plupart des pays et territoires africains, l'agriculture constitue le secteur le plus important de l'économie nationale, on est surpris de constater que les questions d'économie agricole sont si rarement comprises dans les programmes de cours préparant à l'obtention d'un grade. En général, cette matière n'est enseignée que dans les facultés ou sections d'agriculture, et parfois par les professeurs de sciences économiques; toutefois, à l'Université de Khartoum, l'économie agricole a été récemment transférée à la Faculté des sciences économiques. L'administration des entreprises, autre question d'économie appliquée, n'est enseignée que dans les facultés ou instituts de commerce, lesquels sont quelquefois rattachés aux universités; au Ghana, elle relève de la Section économique du Collège universitaire, qui a récemment ouvert une

chaire d'administration des entreprises, sur les crédits d'une fondation due à l'une des grandes sociétés pétrolières.

Il va de soi que les universités qui délivrent des grades correspondant à ceux de l'Université de Londres ou d'une université française sont obligées d'organiser leurs cours en fonction des conditions requises pour l'obtention de ces grades. Même dans le cas où les universités locales ont une certaine liberté de décision à cet égard, il est bien tentant pour elles de ne pas trop s'écarter du modèle. Cependant, si l'on tient compte des besoins locaux, on est fondé à se demander si des sujets tels que l'agriculture, l'administration des entreprises, ou la formation aux techniques de la statistique et de la comptabilité, n'offrent pas plus d'intérêt pour des jeunes gens préparant une carrière dans les services officiels ou l'industrie privée, que l'histoire économique européenne aux XVIe et XVIIe siècles ou l'histoire des doctrines économiques, qui font actuellement partie des programmes. Il semble néanmoins que l'importance de ces problèmes soit aujourd'hui reconnue et, en fait, d'utiles échanges de données, d'expérience ont lieu avec les universités américaines, en vue de l'organisation, soit de cours spécifiques, soit de programmes d'ensemble. Pour l'obtention de la plupart des grades de sciences économiques, les étudiants doivent avoir suivi certains cours portant sur d'autres matières relevant des sciences sociales. Ces conditions, qui varient beaucoup d'une université à l'autre, sont analysées à l'Appendice III.

Les moyens de formation de base en matière de statistique, on l'a déjà dit, sont souvent insuffisants dans les universités africaines. Quant à la formation professionnelle en cette matière, elle n'est assurée actuellement qu'à l'Université du Caire, où l'Institut de statistique offre un cours de deux années aux étudiants déjà gradués. L'Université de Dakar va ouvrir prochainement un institut analogue dans lequel - comme c'est le cas au Caire - le corps enseignant sera constitué pour partie par des fonctionnaires du Service de statistique de l'Etat. Partout ailleurs, les étudiants qui veulent se former à la statistique sont dirigés vers les centres de formation extérieurs à l'Afrique, ce qui du reste pose beaucoup moins de problèmes

dans le cas de la statistique que dans celui des sciences économiques: le nombre des étudiants à former est moindre et, d'autre part, l'enseignement de la statistique peut être donné sans qu'il y ait lieu de se référer souvent aux conditions locales comme il faut le faire pour l'enseignement des sciences économiques. En fait, nombreux sont les chefs des services publics de statistique qui hésitent à faire appel à du personnel ayant ainsi reçu une formation supérieure à l'université. Ils préfèrent recruter leurs nouveaux employés à la sortie même des collèges, à moins qu'ils ne les forment eux-mêmes. Il faut cependant qu'il y ait certains cours spécialisés pour les étudiants déjà diplômés, en dépit des difficultés que présente leur organisation sur une base nationale, difficultés tenant au manque de personnel enseignant et de moyens matériels.

Dans le domaine des sciences économiques, les universités africaines sont rarement en mesure d'organiser tous les cours nécessaires en vue de satisfaire aux exigences mentionnées au Chapitre II. Les étudiants sont généralement obligés d'aller à l'étranger pour une partie au moins de leur formation. Quelques universités confèrent des grades supérieurs de sciences économiques, mais leur enseignement est très peu poussé et le contrôle des travaux de recherche y est mal assuré. D'autres universités ont les moyens de former à la méthodologie de la recherche un petit nombre d'étudiants déjà gradués; cette formation leur est donnée dans des instituts de recherche rattachés aux universités, mais celles-ci ne sont pas en mesure de leur conférer des grades plus élevés. L'organisation de programmes de cours complets de sciences économiques à l'usage des étudiants déjà gradués serait prématurée dans la plupart des universités; en revanche, certaines facilités devraient être offertes aux étudiants se préparant à des grades supérieurs dans le pays même ou à l'étranger, pour leur permettre de faire des recherches en Afrique. Nous reviendrons plus loin sur ce problème. Quoi qu'il en soit, il faut considérer qu'à l'heure actuelle, un renforcement des moyens de formation de base est de toute première nécessité.

3. Méthodes d'enseignement et éléments d'enseignement disponibles

On a déjà indiqué le principal problème que pose aux universités africaines l'organisation de l'enseignement des sciences économiques et de la statistique. Professeurs et étudiants doivent consacrer tant de temps, les premiers à enseigner et les seconds à acquérir les connaissances nécessaires, sur des sujets si variés, qu'il leur en reste très peu pour s'entraîner à la pratique de ces disciplines. En ce qui concerne la statistique et la comptabilité, les moyens nécessaires à la formation pratique font défaut; il en va de même pour les visites d'entreprises et pour les travaux individuels ou en équipe que comporte l'application de la théorie économique à des problèmes pratiques. La documentation locale utilisable pour l'enseignement est également très insuffisante dans la plupart des pays et territoires africains. Ces insuffisances s'expliquent par les difficultés que rencontre le recrutement de personnel, par le manque de ressources, et par l'isolement.

Eu égard à la demande - actuelle, potentielle ou future - de spécialistes, le corps enseignant de la plupart des universités n'est pas assez nombreux. A la Faculté de droit de l'Université du Caire, par exemple, il n'y a que deux professeurs et quatre maîtres de conférences de sciences économiques et de finances publiques, pour 1.600 étudiants. Dans la Section économique du Collège universitaire d'Ibadan, neuf pour cent seulement (1/11) des étudiants qui voulaient choisir les sciences économiques ont pu être admis aux cours du B. Sc. (Econ.). Au Collège universitaire d'Addis-Abeba encore, et à l'Université de Lovanium, on s'attend que le nombre des étudiants optant pour les sciences sociales doublera pendant les cinq prochaines années. Même si elles disposent des moyens financiers nécessaires, la plupart des universités ont de la difficulté à recruter des professeurs et maîtres de conférences, notamment pour les matières telles que la théorie économique supérieure et la statistique, et l'effectif du corps enseignant varie souvent beaucoup trop. A ce sujet, il ne faut pas oublier que la demande d'économistes professionnels de réelle compétence est partout supérieure à l'offre et non pas seulement

en Afrique. Etant donné cette pénurie de personnel enseignant dans la plupart des sections économiques des universités africaines, il y a naturellement le plus grand intérêt à utiliser au mieux le petit nombre d'économistes et statisticiens qualifiés dont on dispose. A l'heure actuelle, des professeurs de haute valeur perdent beaucoup de temps à rassembler des données, à dresser des tableaux et à faire des calculs courants: tous travaux que pourraient faire aussi bien, sinon mieux, des assistants de recherche ou des commis-statisticiens; mais dans aucune des universités qui ont reçu la visite d'un expert de l'Unesco, un commis-statisticien n'est mis à la disposition des économistes. A cet égard, les conditions de travail dans les universités et les instituts de recherche sont encore moins bonnes que dans les services gouvernementaux.

Le problème de l'isolement se présente sous deux aspects différents. Il y a tout d'abord l'isolement par rapport aux autres centres d'enseignement supérieur. Ainsi qu'il a été déjà indiqué dans un autre contexte, les économistes qui travaillent en Afrique ont des difficultés à se tenir au courant du progrès de leur science. Ce n'est d'ailleurs pas seulement la science qui progresse; les méthodes pédagogiques et les auxiliaires de l'enseignement en font autant. Les professeurs de sciences économiques des universités africaines ont nettement besoin de rencontrer leurs collègues des autres universités en des "séminaires" de perfectionnement où ils puissent s'informer des faits nouveaux et comparer les résultats obtenus avec les différentes méthodes pédagogiques et les divers auxiliaires de l'enseignement. Ce besoin ira croissant à mesure qu'augmentera le nombre des professeurs africains. Au Collège universitaire d'Ibadan, les membres africains du corps enseignant ont les mêmes facilités que les membres non africains pour aller en Europe chaque année, mais c'est là un cas à peu près unique. Il faudra de plus en plus de crédits pour couvrir les dépenses qu'entraînent la participation aux conférences professionnelles et les visites aux principales universités et institutions de recherche tant européennes qu'américaines.

Le problème de l'isolement dans la communauté locale est encore plus sérieux. A l'Université du Caire, où la quasi totalité du corps enseignant se recrute dans la République arabe unie, il est fort regrettable que les étudiants connaissent beaucoup mieux les conditions économiques et les institutions d'ordre économique de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis que celles de l'Egypte même. Dans les universités où le corps enseignant est en majorité composé de professeurs venus du dehors, il n'est pas facile d'améliorer la situation et, en particulier, si les professeurs changent fréquemment. La plupart des manuels étant importés, ils doivent être complétés par des éléments d'enseignement relatifs aux conditions locales. Ces éléments, d'ordre statistique ou autre, existent en quantité suffisante dans quelques-uns des pays africains, mais seulement sous une forme rudimentaire; ils ont à être reclassés en tableaux, et là encore le manque de commis statisticiens est une gêne sérieuse. Dans les autres pays et territoires africains, ce sont les informations de base qui font le plus souvent défaut, et dans ce cas le rassemblement d'éléments d'enseignement locaux relatifs aux conditions locales ne peut être assuré que grâce à des recherches. Nous reviendrons sur ce problème dans la section suivante.

Le besoin se fait également sentir de contacts plus étroits, d'ordre personnel, entre les sections économiques des universités et la vie économique du pays. Souvent les professeurs qui sont à la tête de ces sections et parfois aussi les autres membres du corps enseignant, jouent le rôle de conseillers ou d'experts auprès du Gouvernement; mais cela ne suffit pas. Les économistes et statisticiens de profession, et le haut personnel des administrations publiques, des banques centrales et des entreprises tant d'Etat que privées devraient être beaucoup plus souvent invités à faire des conférences dans les "séminaires" et groupes de discussion. Des facilités devraient être également offertes aux étudiants de sciences économiques et de statistique pour leur permettre de travailler, durant les vacances, dans les administrations publiques et les entreprises privées, comme commis ou assistants de recherche. Plusieurs universités

se sont plaintes de la difficulté qu'elles avaient à trouver d'utiles éléments de travail pour leurs étudiants dans les milieux financiers, industriels et commerciaux. C'est par des contacts personnels mieux organisés que ce problème peut être le plus facilement résolu.

L'insuffisance des ressources disponibles est à l'origine d'un grand nombre des problèmes qui ont été mentionnés: trop petit nombre de professeurs eu égard au nombre des étudiants; manque de moyens matériels pour le travail pratique de statistique; manque de commis-statisticiens, facilités de voyage insuffisantes, etc... Il faudrait également des fonds, en particulier dans les pays de langue arabe, pour couvrir les frais de traduction des livres; et les étudiants qui ont à faire usage de manuels étrangers devraient pouvoir les acheter sans se heurter à des restrictions de change. Dans certains cas, il suffirait d'une augmentation relativement peu importante des crédits ouverts pour améliorer considérablement la situation, à condition que les programmes de dépenses soient mieux établis et pour des périodes plus longues. Il est à noter que les établissements universitaires chargés d'enseigner les méthodes d'élaboration des plans et programmes en matière économique ont rarement la possibilité d'échafauder des plans à long terme pour leurs propres activités. L'Université de Khartoum a un budget établi pour trois années, mais c'est là un cas tout à fait exceptionnel.

4. La recherche dans ses relations avec l'enseignement

Ce rapport traite seulement de la formation dans les domaines économique et statistique mais non de la recherche en soi. Ces deux questions sont cependant étroitement liées. En toute matière, l'enseignement sera probablement plus intéressant et plus efficace s'il est donné par quelqu'un qui fait des travaux de recherche, et cela est particulièrement vrai pour les sciences sociales. Une participation active à des travaux de recherche permet également d'acquérir les techniques qui sont nécessaires à un économiste ou à un statisticien de profession. Les universités qui entendent organiser un enseignement post-élémentaire des sciences économiques et de la statistique doivent donc offrir au moins certaines possibilités de recherche.

Des instituts de recherches spécialisés dont les programmes portent sur les sciences sociales sont rattachés à quelques-unes des universités africaines. Les plus connus sont l'Institut français d'Afrique noire (de Dakar), l'Institut nigérien de recherches économiques et sociales (d'Ibadan) et l'Institut de recherches sociales de l'Afrique orientale (de Kampala). L'Institut Rhodes-Livingstone de recherches sociales (de Lusaka) peut être également mentionné bien qu'il ne soit pas officiellement rattaché au Collège universitaire de la Fédération Rhodésie-Nyassaland. D'autres universités offrent aux étudiants quelques moyens de recherche dans le domaine des sciences sociales, sans avoir d'instituts spécialisés. L'Université de Khartoum, par exemple, a obtenu récemment une subvention de la Fondation FORD pour la recherche économique.

Diverses institutions ont apporté, et apportent encore, une importante contribution à l'étude des conditions économiques de l'Afrique, et des problèmes qui se posent en ce domaine, mais cette contribution est loin d'être suffisante. En réalité, les crédits affectés aux recherches universitaires concernant les problèmes africains sont beaucoup plus élevés hors de l'Afrique qu'en Afrique même. Ainsi qu'il a été dit plus haut, la plupart des étudiants en sciences économiques et en statistique acquièrent au dehors une partie au moins de leur formation supérieure en ces matières; la rédaction de leur mémoire pour le grade de "Master" ou de leur thèse de doctorat, sur des problèmes d'économie africaine, est généralement faite dans une bibliothèque de pays étrangers. Ils ont rarement la possibilité de choisir un sujet qui exige des recherches sur le terrain. Or il devrait y avoir plus de recherches de ce genre, fondées sur le rassemblement de données statistiques nouvelles en même temps que sur les pratiques de l'interview et de l'observation directe; c'est là une nécessité, si l'on veut combler les lacunes les plus flagrantes de la documentation locale utilisable pour l'enseignement. Il serait aussi souhaitable que les étudiants qui veulent faire carrière en Afrique dans la profession d'économiste ou celle de statisticien aient la possibilité

d'apprendre cette technique de recherche. L'organisation, dans les universités africaines, de moyens efficaces de recherche sur les questions de sciences économiques et de statistique mérite d'être entreprise sans retard.

Dans les facultés de sciences économiques et les sections économiques des universités, les membres du corps enseignant ont besoin de commis-statisticiens, d'un équipement approprié pour les travaux pratiques de statistique, et de crédits pour les déplacements locaux, afin d'être en mesure de pousser leurs recherches sur les problèmes africains ainsi que de suivre de près un plus grand nombre d'étudiants occupés à ces mêmes recherches. Mais, avant tout, ils ont besoin de plus de temps à leur disposition. A l'heure actuelle, c'est surtout lorsqu'ils sont loin d'Afrique, en congé ou profitant d'une bourse de perfectionnement octroyée par quelque fondation, qu'ils disposent du temps et des ressources nécessaires pour faire des travaux de recherche. Lorsqu'ils sont à leur poste, leur journée de travail est presque remplie par les tâches que leur imposent les examens, l'enseignement et les questions administratives. Si des crédits pouvaient être ouverts - au moins temporairement - aux Facultés de sciences économiques et aux sections économiques des universités pour rémunérer des professeurs "invités", ceux-ci pourraient décharger en partie de leur tâche d'enseignement les membres permanents du corps enseignant qui auraient ainsi du temps à consacrer à des travaux de recherche et à l'orientation des chercheurs; un progrès sensible s'ensuivrait. Ce qu'il importe de financer en tout premier lieu, ce ne sont pas ces ambitieux projets de recherche si fort à la mode dans les fondations et autres institutions généreuses, mais bien une série de travaux précis se rattachant directement aux programmes d'enseignement.

IV. POSSIBILITES DE FORMATION EXISTANT EN DEHORS DES UNIVERSITES D'AFRIQUE

1. Etudes universitaires à l'extérieur

Le manque de moyens de formation universitaire dans plusieurs pays et territoires africains - manque total en certaines matières et à certains niveaux de formation - détermine d'assez nombreux Africains à poursuivre leurs études universitaires hors de l'Afrique. Quelques statistiques données à l'Appendice IV indiquent le nombre des étudiants africains qui travaillent dans différentes régions du monde ainsi que le nombre des étudiants étrangers qui se trouvent dans les universités africaines. Ces données sont à la vérité fort incomplètes, et il n'a pas été possible de les décomposer par discipline universitaire. Combien d'Africains étudient aujourd'hui les sciences économiques et la statistique dans des universités étrangères? Leur nombre ira-t-il en augmentant et, dans l'affirmative, de combien? Ces deux questions restent sans réponse. Dans les pays où n'existe aucun moyen de formation sur le plan local, les gouvernements donnent généralement des bourses d'études à l'étranger à un certain nombre d'étudiants qui se destinent à des professions où se fait particulièrement sentir le besoin de personnel expérimenté; d'ordinaire, l'étudiant doit s'engager à travailler au service de l'Etat pendant quelques années après son retour. D'autre part, des subventions sont octroyées par les autorités locales, les services d'étude des marchés, les missions, les entreprises privées, etc.; en outre, depuis quelque temps, des bourses d'études en nombre croissant sont offertes par des Etats étrangers ou des établissements d'enseignement.

A partir du moment où existent sur le plan local des moyens de formation répondant à des normes suffisamment élevées, il convient naturellement d'en faire usage. On peut toujours craindre que les étudiants qui ont obtenu les meilleurs résultats dans l'enseignement secondaire ne se tournent vers les bourses offertes par des universités étrangères, ce qui abaissera le niveau intellectuel à l'université locale. Pour les sciences sociales, où la connaissance des conditions locales d'ordre économique, social et politique, présente un si grand intérêt, il semble préférable que la formation des

étudiants soit, au début, assurée sur place chaque fois que cela est possible. Il se pose cependant un autre problème, de nature très différente, au sujet des études à l'étranger. Il peut parfaitement se faire que dans une université étrangère le niveau des études soit inférieur à celui de l'université locale; le grade que l'étudiant y aura obtenu peut, en conséquence, ne pas être tenu pour valable dans son pays d'origine. La plupart des gouvernements hésitent à interdire le départ pour l'étranger en vue d'études universitaires, mais quelques-uns ne manquent pas d'avertir expressément les étudiants des difficultés qu'ils risquent de rencontrer.

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, la possibilité de recevoir une formation professionnelle en matière de statistique n'est actuellement offerte qu'à l'Université du Caire (et, à partir de l'année universitaire 1959-60, à l'Université de Dakar). Dans les autres cas, les étudiants africains sont dirigés vers des universités étrangères pour des études supérieures en cette matière. Ils y vont également pour y recevoir une partie au moins de leur formation professionnelle en sciences économiques. Sans doute serait-il prématuré que la plupart des universités africaines établissent un programme complet de sciences économiques pour les étudiants ayant déjà obtenu un grade; du moins est-il recommandé que les étudiants avancés dans leurs études bénéficient de facilités plus grandes qu'aujourd'hui pour entreprendre des travaux de recherche en Afrique. Quelques-uns des étudiants déjà gradués seraient ainsi amenés à revenir au pays pour rassembler les données nécessaires à la préparation de leur mémoire ou de leur thèse, quitte pour eux à repartir pour l'université étrangère afin d'y recevoir le grade supérieur correspondant. Il est néanmoins recommandé qu'ils aient la possibilité de commencer leur formation professionnelle dans une université qui leur offre l'enseignement nécessaire sur la théorie économique et la statistique au niveau supérieur, et où ils puissent rencontrer des professeurs et étudiants d'autres pays.

2. Formation professionnelle et formation spécialisée

Tout comme le médecin, le juriste, l'ingénieur, etc., l'économiste et le statisticien de profession ont besoin d'une part de compléter leurs études universitaires pour une formation appropriée avant d'assumer leurs fonctions et, d'autre part, à mesure qu'ils avancent dans leur carrière, de se tenir au courant des progrès réalisés dans leur domaine. D'où la double nécessité d'une préformation et d'un perfectionnement en cours d'emploi, perfectionnement que les experts en matière d'administration publique considèrent de plus en plus comme un processus continu. Cette vérité s'applique tout particulièrement aux économistes; elle vaut pour tous les pays et non pas seulement pour l'Afrique. Dans la plupart des cas, les services d'Etat qui, en Afrique, font des recherches d'économie appliquée et de statistique, pourraient constituer les meilleurs centres de formation pour les jeunes économistes et statisticiens encore inexpérimentés; malheureusement, les hauts fonctionnaires ont trop à faire pour pouvoir assurer cette formation et quant à leurs subordonnés, ils ont rarement une compétence suffisante. Lorsqu'un économiste ou un statisticien est recruté, au sortir de l'université, il doit en général prendre immédiatement un poste depuis trop longtemps sans titulaire. A cet égard, toutefois, le sort du statisticien paraît un peu meilleur que celui de l'économiste. Dans plusieurs services de statistique - par exemple ceux du Caire et de Lagos - des cours spéciaux sont organisés pour les nouveaux arrivants; dans d'autres centres, les tâches assignées aux statisticiens nouvellement recrutés sont aménagées de telle sorte que ces derniers acquièrent peu à peu la compétence nécessaire. En matière d'économie, cette solution est plus difficile à appliquer. Au Caire, un certain nombre d'économistes de profession appartenant aux cadres supérieurs du Ministère du plan ont la possibilité de suivre de près le travail des jeunes économistes venant des universités ainsi que d'initier aux sciences économiques les ingénieurs et les agronomes. Suivre l'application de plans établis constitue, d'autre part, pour l'étudiant, un excellent moyen de se familiariser avec les

problèmes de la planification économique. Cependant de telles conditions ne se trouvent réunies qu'exceptionnellement. Il est rare qu'un service administratif dispose de plus d'un économiste expérimenté (à supposer même qu'il en ait un) et les travaux qui sont confiés à celui-ci risquent de ne pas être particulièrement instructifs.

Dans leur ensemble, les grandes sociétés privées semblent attacher beaucoup plus d'importance aux problèmes de formation que ne le font les administrations publiques, même si les programmes qu'elles établissent à cet effet sont orientés plutôt vers la direction des affaires que vers l'analyse économique et statistique. Ces sociétés ont, pour la plupart, adjoint à leur service du personnel des agents spécialisés dont la seule fonction est d'organiser et de suivre la formation en cours d'emploi. Sur des sujets tels que la prévision et la demande future ou l'analyse des modalités de la commercialisation ou encore en matière d'investissements, - toutes questions qui sont de première importance pour la plupart des économistes africains, - ce sont quelques sociétés pétrolières et quelques entreprises commerciales qui donnent actuellement la meilleure formation au personnel en fonction. Les sociétés pétrolières offrent l'avantage particulier de donner également aux meilleurs éléments de leur personnel la possibilité d'une certaine formation à l'étranger.

Il a été recommandé plus haut de donner aux étudiants de sciences économiques et de statistique la possibilité de travailler comme employés ou comme assistants dans des administrations publiques ou dans des entreprises privées. Il est naturellement d'un intérêt plus grand encore d'offrir aux étudiants qui ont achevé leurs études universitaires certaines facilités pour suivre des cours de perfectionnement dans une administration ou une entreprise. A l'heure actuelle, nombreux sont les jeunes économistes qui occupent des postes où ils n'utilisent guère les compétences acquises à l'université, et où ils ont encore moins l'occasion de les accroître. La création de bureaux de recherches dans les banques centrales, les ministères des finances et les services du Plan et de l'Expansion économique

pourrait permettre d'employer un certain nombre de stagiaires. Il serait aussi de la première importance d'assurer le placement de stagiaires dans des entreprises publiques où ils auraient la possibilité de se familiariser, sous un contrôle approprié, avec les problèmes pratiques de la commercialisation, du calcul des coûts de production, du financement et des investissements. C'est seulement par l'emploi de telles méthodes que l'on peut espérer disposer à l'avenir d'économistes de profession ayant bénéficié d'une formation pratique convenable.

Les possibilités de formation en cours d'emploi étant très limitées dans la plupart des pays et territoires africains, il est indispensable de faire assurer une telle formation à l'étranger, pour une large part. On doit espérer que la Commission économique pour l'Afrique et les différents services de recherches établis par l'Organisation des Nations Unies et les Institutions spécialisées, ou par des administrations publiques, organismes spécialisés ou entreprises privées de pays non africains, seront à même de satisfaire au moins une partie de ces besoins. Cependant la nécessité se fait également sentir d'une formation spéciale dans tel ou tel domaine; ces cours pourraient d'une part suppléer à l'absence de programmes de formation en cours d'emploi et, d'autre part, aider les économistes et les statisticiens exerçant en Afrique à se tenir au courant des progrès réalisés dans leurs disciplines respectives - ce qui, sans cela, leur serait fort difficile. En certains pays, ce besoin est satisfait dans une certaine mesure par les Centres de préparation à l'administration et par certains des programmes de formation internationale dont on trouvera la description à l'Appendice IV. Cependant, ces derniers programmes s'étendent souvent sur une période si longue que les autorités africaines ont peine à trouver des candidats. Les gens en mesure de mettre effectivement à profit des connaissances nouvelles ne peuvent généralement pas quitter leur poste pour longtemps. Mais ce dont on a le plus grand besoin, c'est de séminaires ou de cours portant sur des sujets spéciaux tels que les enquêtes sur le coût de la vie, le contrôle des changes ou encore la gestion financière des

entreprises publiques; ces cours ou séminaires ne devraient pas durer plus de deux semaines et tous ceux que ces problèmes intéressent directement pourraient se rencontrer et rencontrer des experts d'autres parties du monde. L'organisation de ces séminaires et l'action à entreprendre pour leur donner suite constitueront deux autres tâches importantes de la Commission économique pour l'Afrique.

V - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Il a été dit, au cours des débats de la Commission qui ont conduit à la demande d'établissement de ce rapport, que les gouvernements et les institutions nationales étaient mieux placés que les organisations internationales pour se charger de la formation professionnelle ^{12/}. La plupart des observations consignées dans le présent rapport touchant les possibilités actuelles de formation dans le domaine des sciences économiques et de la statistique se réfèrent à des problèmes qui ne peuvent trouver leur solution que grâce à une action des gouvernements ou des autorités universitaires locales. C'est le cas notamment des remarques qui soulignent l'insuffisance relative du nombre des étudiants ayant fait des études secondaires complètes, la nécessité de cours spéciaux de mathématiques pour les étudiants en sciences économiques et en statistique, le manque de possibilités de formation en matière de statistique et de comptabilité, le nombre insuffisant des professeurs de l'enseignement supérieur par rapport au nombre d'étudiants, le manque de documentation locale dans l'enseignement, le besoin de commis-statisticiens et de machines à calculer, la nécessité d'offrir aux étudiants déjà diplômés des possibilités de recherche et de créer des centres de perfectionnement en cours d'emploi, etc. Cependant, et alors même que ces problèmes concernent essentiellement les autorités universitaires locales et les différents gouvernements intéressés, cela ne signifie pas qu'une action internationale appropriée ne permettrait pas de les résoudre plus rapidement.

^{12/} Voir plus haut page 2

Ainsi qu'il a été noté au chapitre II, les directeurs des sections économiques des universités africaines, conscients des lacunes que présentent leurs programmes actuels de formation aimeraient échanger des renseignements généraux sur l'organisation des différents cours et sur les programmes d'examens. Il y a lieu également d'organiser des "séminaires de perfectionnement" pour les professeurs de sciences économiques et de statistique des universités. La Commission économique pour l'Afrique (qui collabore avec le Département des sciences sociales de l'Unesco) paraît être l'organisme le plus qualifié pour remplir ces deux fonctions. Il est recommandé de prendre aussitôt que possible les mesures nécessaires.

Afin d'aider les universités à résoudre leurs problèmes de personnel, notamment dans le domaine de la théorie économique au niveau supérieur et dans celui de la statistique, et afin de donner plus de temps au corps enseignant actuel des universités africaines pour se livrer à des recherches ou diriger celles des étudiants, il est recommandé aux gouvernements de faire appel à l'Unesco par le canal habituel de l'assistance technique afin qu'elle leur assure le concours temporaire de professeurs étrangers. On pourrait également songer pour cela à d'autres organisations internationales et à des programmes bilatéraux. Certains des organismes considérés pourraient aussi contribuer financièrement à l'achat du matériel nécessaire, aux travaux de statistique et au paiement des frais de déplacements afférents aux programmes de recherches du niveau du doctorat, etc.

Là où il n'existe aucune possibilité de formation professionnelle, les gouvernements intéressés sont instamment priés de présenter des demandes de bourses dans le cadre des programmes d'assistance technique. Cette suggestion vaut également pour des stages de perfectionnement dans des administrations ou entreprises étrangères. C'est sur ce dernier point ainsi que pour l'organisation de séminaires ou de cours spéciaux que la Commission économique pour l'Afrique peut contribuer le plus promptement à la formation d'économistes et statisticiens africains et il est recommandé que cette Commission s'attache le personnel nécessaire (principalement administratif) et soit dotée de moyens financiers qui lui permettent d'accomplir ces tâches.

Le Secrétaire recommande dans son rapport de développer les institutions universitaires d'Afrique, d'accroître les possibilités de formation en cours d'emploi; et d'organiser, en fonction des circonstances, des séminaires sur des thèmes bien déterminés - plutôt que d'établir à l'échelon régional de nouvelles institutions permanentes de formation professionnelle. Il estime qu'il faudra, à cet égard tenir compte, non seulement de l'urgence relative des différents besoins, mais aussi des possibilités de recrutement de personnel.

Pour parer à la pénurie mondiale d'économistes qualifiés, il semble que la solution la plus rapide serait d'affecter l'essentiel des fonds disponibles au financement de chaires temporaires pour professeurs étrangers ainsi qu'à l'organisation de séminaires spéciaux plutôt qu'à la création de nouvelles institutions permanentes pour lesquelles on risque de ne pas trouver de personnel enseignant.

Le Secrétariat recommande dans son rapport de développer les
institutions universitaires d'Afrique, d'acquiescer aux possibilités de
formation en cours d'emploi; et d'organiser, en fonction des circonstances,
des séminaires sur des thèmes bien déterminés - plutôt que l'établissement
l'école nationale de nouvelles institutions permanentes de formation
professionnelle. Il estime qu'il faut, à cet égard tenir compte, non
seulement de l'urgence relative des différents besoins, mais aussi des
possibilités de recrutement de personnel.

Pour passer à la pénurie mondiale d'économistes qualifiés, il semble
que la solution la plus viable serait d'attirer l'essentiel des fonds
disponibles au financement de chaires temporaires pour professeurs étrangers
ainsi qu'à l'organisation de séminaires ad hoc plutôt qu'à la création
de nouvelles institutions permanentes pour lesquelles on risque de ne pas
trouver du personnel enseignant.

APPENDICE I

QUESTIONNAIRE

Recrutement et possibilités d'emploi des économistes,
statisticiens et spécialistes apparentés

A la demande de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, l'Unesco a entrepris une enquête sur l'enseignement et la recherche en matière de sciences sociales en Afrique.

Cette enquête s'attachera particulièrement à déterminer le nombre d'économistes et de statisticiens qualifiés actuellement employés par les services gouvernementaux des Etats de l'Afrique ainsi que leurs besoins en personnel spécialisé. Elle s'efforcera d'autre part d'établir si des ethnologues, des psychologues sociaux, des sociologues, sont employés ou consultés par les gouvernements de ces Etats pour la mise en oeuvre de projets.

Nous serions heureux par conséquent si vous vouliez bien nous fournir des informations aussi précises que possible sur les points suivants:

Question I - Quel est le nombre d'économistes et de statisticiens actuellement employés par votre ministère ou bureau?

Question II - Quels sont:

- a) leurs grades administratifs?
- b) leurs qualifications?

Question III - Quelle est leur nationalité ou leur citoyenneté?

Question IV - Combien de postes vacants d'économistes ou de statisticiens existe-t-il actuellement dans votre ministère ou service?

Question V - Pourriez-vous nous fournir une estimation approximative du nombre de postes supplémentaires d'économistes et de statisticiens prévus pour la période 1960-1965, non compris les remplacements?

Question VI - Quelles sont les qualifications requises des candidats à ces postes?

Question VII - Dans le cas où le personnel serait insuffisant, votre ministère ou service envisage-t-il de procéder au recrutement:

- a) de candidats formés dans les institutions locales?
- b) le candidats formés dans les institutions d'autres pays de l'Afrique?
- c) de candidats formés dans des institutions autres qu'en Afrique?

Question VIII - Votre ministère ou service a-t-il prévu un programme de formation en cours de service ou envisage-t-il d'en organiser un?

Question IX - Votre ministère ou service connaît-il des difficultés provenant d'une formation insuffisante de son personnel?

Question X - Votre ministère ou service a-t-il des difficultés à recruter ou à garder du personnel qualifié en raison d'une trop grande demande d'économistes ou de statisticiens:

- a) des instituts d'enseignement ou de recherche locaux
- b) du secteur privé ou du secteur mixte.

Question XI - Les ministères ou services emploient-ils ou consultent-ils des spécialistes en:

- a) ethnologie
- b) psychologie sociale
- c) sociologie.

Question XIII - Si des spécialistes dans les disciplines énumérées sous les points a, b, c, de la question XI, sont employés ou consultés, pour quel type de projets sollicite-t-on leur avis?

Question XIII - Votre ministère ou service connaît-il le nombre d'étudiants de votre pays qui étudient actuellement les sciences économiques, la statistique, l'ethnologie, la psychologie sociale ou la sociologie à l'étranger ou qui pourraient être recrutés à leur retour dans votre pays? Si oui, dans quelles institutions?

Question XII - Si les spécialistes dans les disciplines énumérées
sous les points a, b, c, de la question XI, sont
employés ou recrutés, pour quel type de projets
solicitez-vous leur avis?

Question XIII - Votre ministère ou service connaît-il le nombre
d'étudiants de votre pays qui étudient actuellement
les sciences économiques, la statistique, l'éthnologie,
la psychologie sociale ou la sociologie à l'étranger
ou qui pourraient être recrutés à leur retour dans
votre pays? Si oui, dans quelles institutions?

APPENDICE II

LES UNIVERSITES D'AFRIQUE: HISTORIQUE

La documentation présentée dans cet Appendice sert à compléter le chapitre III (section 1) du rapport. On en trouvera les sources dans la Bibliographie (Appendice V).

a) AFRIQUE DU NORD, REPUBLIQUE ARABE UNIE, SOUDAN, CORNE DE L'AFRIQUE

Dans cette région, les universités sont de trois types: les établissements anciens de type traditionnel, qui se consacrent essentiellement à l'enseignement de la théologie et de la jurisprudence islamiques, à l'exclusion des disciplines occidentales; les universités d'Etat modernes, organisées dans le cadre des systèmes éducatifs des divers pays; enfin quelques universités étrangères, subventionnées par l'étranger. Tunis, Fez et Le Caire ont vu croître des institutions du premier type, d'esprit formaliste et conservateur, qui veulent avant tout défendre la langue et la pensée arabes. Le Caire, Damas, Bagdad, Alger et Rabat possèdent aujourd'hui des centres universitaires du second type. Beyrouth et Le Caire offrent des exemples du troisième. Nous ne nous occuperons ici que des établissements appartenant à l'une des deux dernières catégories, en nous limitant en outre à ceux du continent africain et de la République arabe unie (province du Nord).

République arabe unie: Université du Caire

Université d'Alexandrie

Université d'Héliopolis

Université de Damas

Université américaine du Caire.

De tous les pays du nord de l'Afrique, la République arabe unie est sans doute celui qui est le mieux pourvu d'établissement d'enseignement supérieur. Mis à part le centre islamique de El Azhar, dont la fondation remonte à l'an 970, la première université où les disciplines européennes aient été enseignées, à savoir l'Université américaine du Caire, a été

créée en 1919 sous forme d'établissement indépendant, financé au moyen de dotations, et dirigé par un conseil d'administration qui siège aux Etats-Unis d'Amérique. En 1956-57 elle comptait 673 étudiants inscrits.

La création de l'Université américaine a été suivie en 1924 par celle de l'Université de Damas à laquelle ont été incorporées les facultés de médecine et de droit déjà existantes. Réorganisée en 1946, elle comptait dix ans plus tard environ 3.000 étudiants.

L'Université du Caire (anciennement Université Fouad Ier) est un établissement d'Etat créé en 1925, qui compte aujourd'hui plus de 30.000 étudiants.

En 1942 a été fondée l'Université d'Alexandrie (dite alors Université Farouk Ier); c'est un établissement d'Etat, au sein duquel ont été groupées certaines sections des facultés des lettres, de droit, et des sciences de l'ingénieur qui faisaient partie de l'Université Fouad Ier. En 1957, le nombre des étudiants inscrits y atteignait environ 9.000.

La création la plus récente est celle de l'Université d'Héliopolis (dite aussi Université 'Ain Shams et Ibrahim Pacha); fondée au Caire en 1943, pour reprendre - en l'élargissant - le programme de l'ancienne Ecole des hautes études financières et commerciales, elle est devenue université d'Etat en 1950. Sept ans plus tard elle comptait environ 16.000 étudiants.

Toutes ces institutions, sauf l'Université américaine, relèvent du Ministère de l'éducation; à l'exception de quelques conférences, l'enseignement y est donné en arabe.

Depuis la création de la République arabe unie, la politique des autorités consiste à respecter la structure actuelle de l'enseignement supérieur et à s'efforcer avant tout d'élargir la base de la "pyramide de l'instruction"; et de créer des établissements d'enseignement général et technique du second degré relevant du Ministère de l'éducation. Le but visé est de fournir à l'Etat un personnel qualifié dans les domaines de

l'industrie, de l'agriculture et du commerce. Deux nouveaux instituts techniques viennent d'être créés, l'un à Mansourah et l'autre à Minieh, pour la préparation aux métiers de l'électricité et de la mécanique. A ceux-ci s'ajoutent trois instituts d'études commerciales d'un niveau plus élevé, ceux de Tanta, de Zagazig et d'Assiout, où sont admis les jeunes gens titulaires du certificat d'études secondaires; en quatrième année, les étudiants s'y spécialisent dans les questions financières et commerciales; on les prépare aussi à enseigner ces matières. Ces instituts, avec l'Institut pédagogique supérieur d'Alexandrie, formeront, espère-t-on, un nombre suffisant de professeurs d'école technique capables de donner un enseignement de niveau pré-universitaire sur les éléments des sciences économiques et commerciales, et autres matières techniques.

La politique de la République arabe unie en matière d'éducation se caractérise aussi par l'importance accordée à la collaboration culturelle avec les pays du nord de l'Afrique et le Soudan. Le nombre des bourses attribuées à des étudiants étrangers est passé de 50 en 1957 à 108; l'Université du Caire a ouvert une annexe à Khartoum, et des professeurs égyptiens sont envoyés au Soudan, en Syrie, en Erythrée, en Somalie, en Libye et en Ethiopie, ainsi qu'à l'Ecole égyptienne du Maroc.

Soudan : Université de Khartoum

Université du Caire

Au Soudan, le Collège universitaire de Khartoum, successeur du Gordon Memorial College, avait pris rang d'établissement d'enseignement supérieur lorsqu'il avait été rattaché à l'Université de Londres en 1945. Sept mois après la fondation de la République du Soudan, en 1956, ces liens furent rompus en même temps qu'était créée par une loi l'Université de Khartoum, établissement pleinement autonome, ayant qualité pour conférer des grades. L'enseignement y est donné en anglais, sauf en ce qui concerne les cours d'arabe et de droit islamique. En 1958 cette université groupait 696 étudiants.

L'Université du Caire a récemment créé une annexe à Khartoum.
En 1958/59, 265 étudiants étaient inscrits à sa Faculté de commerce ^{1/}.

Ethiopie: Collège universitaire d'Addis-Abeba.

Le Collège universitaire d'Addis-Abeba, fondé en 1950, jouit sur le plan académique d'une indépendance totale, garantie par une Charte impériale en 1954. L'enseignement y est donné en anglais. Le Collège compte environ 300 élèves.

Algérie française: Université d'Alger

L'Université d'Alger a été organisée en 1909, absorbant d'importantes écoles supérieures de droit, de lettres et de sciences qui dataient de 1879, ainsi qu'une école de médecine fondée trente ans auparavant. Depuis 1909 son régime est celui des universités de la métropole, et le recrutement du corps enseignant y obéit aux mêmes règles qu'en France. L'enseignement y est donné en français. En 1958 le nombre des étudiants avait légèrement dépassé 5.000.

Maroc: Université de Rabat

L'Université de Rabat, qui groupe des instituts plus anciens de lettres, de droit et de sciences, est une université d'Etat créée en 1957. Comme dans beaucoup d'autres pays africains, l'enseignement est donné en français, bien que l'arabe soit parfois employé à la Faculté de droit. Pendant sa première année d'existence (1957-58) l'Université de Rabat a compté environ 2.000 étudiants.

Il n'existe pas d'université dans la zone correspondant à l'ancien Maroc espagnol. Ni l'Institut Moulay Hassan, de Tétouan, ni le Centre d'études marocaines (Centre de estudios marroquies) ne sont tenus d'organiser des cours.

Au Maroc où l'on réclame avec tant d'insistance des économistes et des statisticiens, comme dans beaucoup d'autres pays d'Afrique, l'enseignement supérieur local est notoirement incapable de répondre aux besoins en ce

^{1/} P.G. Maes. Educational statistics, Academic Year 1958-59
(miméographié)

domaine. On manque de données de base, et en particulier de statistiques démographiques (le dernier recensement, qui date de 1952, n'ayant fourni que des informations incomplètes) pour établir des programmes d'expansion et prévoir le développement des services gouvernementaux. Mis à part ceux qui viennent de l'étranger, les seuls économistes qualifiés sont ceux qui ont étudié à la Faculté de droit et de sciences économiques de l'Université de Rabat ou qui sortent de l'Ecole marocaine d'administration; or ces deux établissements ne sont pas en mesure de former les quelque 800 fonctionnaires spécialistes des sciences économiques dont on aura besoin, estime-t-on, dans les divers ministères, dans les administrations publiques et dans les secteurs semi-public et privé de l'économie nationale au cours des cinq à dix années prochaines ^{2/}.

Pour remédier au moins partiellement à cette situation on a eu recours à divers expédients. Au Ministère des finances on essaie de former certains fonctionnaires en cours d'emploi. La Faculté de droit et de sciences économiques a organisé des cours d'administration publique, d'économie politique et de droit international d'une durée de cinq mois à l'usage des fonctionnaires appartenant aux cadres supérieurs de l'administration. Enfin, ce qui permet de mieux augurer du succès final, on envisage de créer un Centre d'études des sciences sociales dans le cadre de la Faculté de droit de l'Université de Rabat; bien que ce centre ne doive pas constituer un établissement indépendant, comme cela avait été prévu à l'origine, il devra néanmoins coopérer directement avec les services publics pour être d'une utilité immédiate et pratique ^{3/}.

^{2/} Ecole internationale des sciences économiques et des hautes études commerciales, Rabat, 7 mars 1959. Rapport du Professeur Torsten Gardlund, expert de l'Assistance technique des Nations Unies. Annexe 1, pp. 1-5.

^{3/} Rapport du Professeur Jacques Berque: Le développement des sciences sociales au Maroc, septembre-décembre 1958, Unesco SS/Mission/Maroc/ 58, p. 9

Tunisie

Mis à part le centre islamique de Zeitoun, la Tunisie ne possède aucune université. On y trouve toutefois un Institut d'études juridiques, scientifiques, littéraires et sociologiques qui est florissant, ainsi que trois autres établissements d'un niveau élevé, qui se transformeront sans doute bientôt en université. Il faut noter aussi la création, en 1956, d'un Centre d'études de sciences humaines et, en 1954, d'une Ecole d'administration. La langue d'enseignement est le français.

Somalie

Il n'existe pas d'université en Somalie, mais une école d'administration y a fonctionné de 1950 à 1957. Elle a été ensuite remplacée par un Institut d'études techniques et commerciales. Un institut d'un niveau plus élevé a été inauguré en 1959, avec 32 étudiants. L'enseignement est donné en italien.

AFRIQUE OCCIDENTALE ET EQUATORIALE (pays de langue française)

Sénégal: Université de Dakar

Parmi les plus récentes et les plus importantes des universités régionales d'Afrique, il faut compter celle de Dakar; elle a commencé par être un institut d'études supérieures, inauguré en 1949, qui a été promu par décret au rang d'université en 1957 pour accueillir les étudiants des divers pays d'Afrique occidentale et d'Afrique équatoriale sur lesquels s'étend l'influence culturelle de la France. L'enseignement y est donné en français. Le nombre des étudiants était en 1958 de 931.

Les sciences sociales sont enseignées à la Faculté de droit et de sciences économiques, à laquelle est aussi rattaché un Institut d'études administratives africaines. Cet institut, qui pratique surtout l'enseignement par correspondance, a pour but d'aider à l'africanisation de l'administration civile. Deux nouveaux instituts d'études supérieures, l'un de statistique,

l'autre de sciences économiques et commerciales, qui viennent d'ouvrir leurs portes, permettront aux étudiants des pays d'Afrique occidentale et d'Afrique centrale appartenant à la Communauté française d'acquérir une formation universitaire en ces domaines.

Côte d'Ivoire

Aux termes d'une décision prise par le Conseil supérieur de la Communauté française en juillet 1958, un centre d'enseignement supérieur doit être organisé à Abidjan. Il comprendra au départ trois collèges universitaires qui enseigneront respectivement les lettres, le droit et les sciences; ces collèges seront rattachés à l'Université de Paris, et chacun sera dirigé par un professeur de faculté. Les examens seront organisés sous l'autorité des facultés correspondantes de l'Université de Paris.

AFRIQUE OCCIDENTALE (pays de langue anglaise)

Sierra Leone: Collège de Fourah Bay

C'est le plus ancien des collèges universitaires d'Afrique occidentale; fondé en 1827 par la Church Missionary Society, il préparait, dès 1876, des candidats aux grades de l'Université de Durham. En 1945, il lui a été recommandé de changer de lieu, de se réorganiser et d'accroître le nombre des matières enseignées. En 1956, il comptait 253 étudiants.

Libéria: Université du Libéria

Le Collège universitaire du Libéria, situé à Monrovia, a reçu en 1951 le statut d'université de plein exercice dépendant du Département de l'instruction publique. La langue d'enseignement est l'anglais. Le nombre des étudiants inscrits est d'environ 380.

Ghana: Collège universitaire du Ghana

Le Collège universitaire de la Côte de l'Or, devenu aujourd'hui le Collège universitaire du Ghana, a été ouvert en 1948; il a certains liens avec l'Université de Londres. Comme dans les deux autres établissements britanniques d'Afrique occidentale, l'enseignement y est donné en anglais. En 1959, ce Collège comptait 450 étudiants inscrits.

Nigeria: Collège universitaire d'Ibadan

Le Collège universitaire d'Ibadan a pour origine l'établissement d'enseignement supérieur de Yaba, et doit son existence au rapport présenté par la Commission Elliot de 1945 (voir ci-dessous). Inauguré en 1948, il a certains liens avec l'Université de Londres. Il compte un peu plus de 1.000 étudiants.

Les besoins de l'Afrique occidentale britannique en matière d'enseignement supérieur ont été étudiés par la Commission Elliot en 1945^{4/}; c'est alors que s'est posée la question des collèges universitaires interrégionaux. La Commission tenait surtout à assurer aux nouveaux collèges universitaires des normes académiques élevées en les rattachant à l'Université de Londres, à leur garantir une large autonomie dans le cadre local, et à fonder le recrutement du personnel universitaire sur une base aussi large que possible. En ce qui concerne les recherches de base dans le domaine des sciences exactes et naturelles et dans celui des sciences humaines la Commission avait posé les principes suivants:

"Il est universellement reconnu que les membres du personnel de l'enseignement supérieur ne peuvent vraiment remplir leur fonction que s'ils ont toutes possibilités de se livrer à des travaux de recherche dans leur spécialité, et de contribuer ainsi à l'élargissement du savoir humain. Les étudiants devraient également être mis en relations avec des chercheurs et initiés aux méthodes de

4/ Report of the Commission on Higher Education in West Africa, Cmd. 6655, Londres 1945.

recherche aussitôt que possible. Il est indubitable que la recherche stimule les étudiants, et que le fait d'avoir été associés à de tels travaux aidera beaucoup d'entre eux à conserver au cours de leur carrière l'habitude de rechercher la vérité sans idées préconçues" 5/.

En Afrique occidentale, le Collège universitaire d'Ibadan a été créé, selon les recommandations de la Commission, pour répondre aux besoins du Cameroun sous mandat britannique aussi bien que de la Nigeria - c'est-à-dire d'une population totale de plus de trente millions d'âmes - bien qu'il n'ait pas été organisé sous forme d'une institution fédérale. L'exercice de cette mission s'est heurté à deux difficultés: d'une part les installations des collèges avec internat se sont révélées insuffisantes pour héberger tous les étudiants, en particulier dans les pays sur le point d'accéder à l'indépendance, tels que la Côte de l'Or et, plus récemment, la Nigeria; d'autre part, les efforts pour mettre sur pied des instituts de recherche consacrés à l'étude des problèmes scientifiques et sociaux qui se posent dans plusieurs territoires ont rencontré de sérieux obstacles.

La Commission Elliot avait signalé dans son rapport les difficultés qu'éprouvaient les étudiants à trouver place dans une université située hors de leur territoire d'origine. En conséquence, elle avait recommandé la création de deux collèges en Afrique occidentale, l'un à Achimota, dans la Côte de l'Or, l'autre à Ibadan, en Nigeria, ainsi que l'agrandissement du Collège de Fourah Bay, en Sierra Leone. Mais certains membres de la Commission, dans un rapport exprimant les vues de la minorité, avaient insisté sur la nécessité de créer "un seul grand Collège universitaire d'enseignement général et technique pour l'ensemble de l'Afrique occidentale britannique, en même temps qu'un collège territorial dans chacun des trois principaux pays" (Nigeria, Côte de l'Or, Sierra Leone et Gambie). Le premier de ces établissements devait être installé à Ibadan, et se

5/ Report of the Commission on Higher Education in West Africa, p. 53

consacrer à l'enseignement et à la recherche au niveau universitaire le plus élevé; il devait accueillir un même nombre d'étudiants de chacun des territoires, et être dirigé par un conseil interterritorial. Les trois autres collèges devaient se charger de la formation postsecondaire et des cours de niveau intermédiaire. Les arguments présentés en faveur de ce projet, ainsi que les raisons qui l'ont fait rejeter par la suite, conservent encore leur intérêt pour l'étude des problèmes de l'enseignement supérieur en Afrique. Les membres de la minorité de la Commission Elliot voulaient éviter que plusieurs universités autonomes et sans liens entre elles ne se spécialisent en telles et telles matières, littéraires ou scientifiques, et ils tenaient à ce que les efforts indispensables concernant les recherches de base d'ordre scientifique, pédagogique et sociologique soient concentrés en un seul et même lieu, de préférence à Ibadan, où l'on avait prévu d'installer à la fois l'université d'Afrique occidentale, et un institut de recherches sociales et économiques pour la même région.

Si la proposition de la minorité, qui avait au début reçu l'appui des pouvoirs publics, a fini par être abandonnée, c'est moins en raison des recommandations de la majorité que parce que la population de la Côte de l'Or a réclamé avec insistance la création d'une université dans ce pays, et s'est montrée prête à en assumer financièrement la charge. Le résultat final a été un compromis: une Ecole de médecine pour l'ensemble de l'Afrique occidentale britannique a été installée à Ibadan, et des cours supérieurs de sciences économiques, de sociologie et d'anthropologie ont été bientôt organisés à Achimota. Mais on n'a pas réservé de places aux étudiants en provenance des divers territoires, et il n'y a pas eu de coopération entre les administrations pour éviter un coûteux double emploi avec les cours d'autres disciplines. L'Institut de recherches économiques et sociales d'Afrique occidentale a été installé aussi à Ibadan, mais ses ressources trop limitées ne lui ont pas permis de mener à bien les recherches fondamentales de sciences sociales qui s'imposaient dans l'ensemble

des territoires britanniques. Au Collège universitaire du Ghana, l'enseignement des sciences sociales a bien été organisé, mais les travaux de recherche se sont longtemps limités à ceux que pouvaient exécuter les membres du corps enseignant et les chercheurs venus de l'étranger. A Ibadan, l'enseignement des sciences économiques n'a commencé qu'en 1957; la sociologie ne sera introduite qu'en 1960; de plus, il a été nécessaire de transformer l'Institut d'Afrique occidentale en un Institut du Niger, afin qu'il puisse répondre aux besoins des pouvoirs publics aussi bien que du Collège universitaire. A l'heure actuelle, de vives pressions s'exercent sur l'Institut pour lui faire assumer la charge d'élaborer des programmes pour le compte des gouvernements régionaux et du gouvernement fédéral; il est évident que ces pressions ne se relâcheront pas lorsque le pays sera devenu indépendant, en 1960. De plus, les demandes de la population, déjà signalées à propos de la Côte de l'Or, ont amené le Gouvernement de la Région de l'Est à prévoir la fondation d'une seconde université en Nigeria pour s'occuper des disciplines qui ne sont pas enseignées à Ibadan et permettre à un plus grand nombre d'élèves de la Région de l'Est d'accéder aux études supérieures. L'Université de la Nigeria - comme on l'appellera - sera prête à fonctionner dans quelques années et sera sans doute ouverte à tous les Nigériens. La question de savoir si certains liens doivent être établis avec l'Université de Londres pour le maintien des normes est encore à l'étude.

AFRIQUE ORIENTALE

Ouganda: Collège universitaire d'Afrique orientale

Le Collège universitaire de Makéréké, après avoir été, quelque temps, une école technique, puis un collège d'enseignement pré-universitaire, a été admis au bénéfice d'un accord avec l'Université de Londres, et a pris rang de collège universitaire en 1949; il est ouvert aux étudiants de tous les territoires d'Afrique orientale placés sous l'autorité de la British High Commission. L'enseignement est donné en anglais. En 1958, le Collège comptait 696 étudiants.

En Afrique orientale, l'enseignement supérieur s'est plutôt développé d'après les principes posés par la minorité de la Commission Elliot (voir ci-dessus), bien que cette Commission n'eût pas étudié le problème de l'enseignement supérieur dans cette région. Le collège universitaire pour l'Afrique orientale, dit Collège de Makéréré, réserve au minimum 25% des places disponibles aux étudiants de chacun des trois territoires du continent (Kenya, Tanganyika et Ouganda). L'enseignement des sciences sociales, et en particulier des sciences économiques, y est solidement organisé et le Collège entretient de fructueuses relations avec l'Institut de recherches sociologiques d'Afrique orientale. Pour répondre aux besoins d'expansion et ne plus avoir à limiter le nombre des places offertes, on a formé le projet de transformer le Collège technique royal de Nairobi (Kenya) en un collège universitaire essentiellement technologique, de créer un nouveau collège universitaire au Tanganyika et de réunir plus tard les trois établissements au sein d'une université d'Afrique orientale.

Des enquêtes récentes sur les besoins de l'Afrique orientale en matière d'enseignement supérieur ont indiqué que la situation au Kenya exigeait l'ouverture d'un collège universitaire qui pourrait préparer au grade de B.Sc. (Econ.) les étudiants désireux d'exercer une profession commerciale ^{6/}.

Certains ont fait remarquer qu'un tel enseignement n'est pas spécifiquement destiné aux futurs membres des professions commerciales, et que la préparation de ce grade à Nairobi ferait double emploi avec celle qu'assure déjà le Collège universitaire de Makéréré. L'existence même du projet, toutefois, montre bien que les étudiants européens, africains, asiatiques ou arabes du Kenya, qui sont déjà les plus nombreux à Makéréré, ont besoin d'une formation économique plus poussée. Sera-t-il possible de créer deux nouveaux collèges universitaires pour assurer cette formation? Cela dépend de la mesure dans laquelle chacun des trois territoires acceptera de participer au financement de l'entreprise.

^{6/} Higher Education in West Africa. Joint White Paper (Entebbe, Ouganda, 1958), p. 46

AFRIQUE CENTRALE

Rhodésie du Sud: Collège universitaire de la Fédération Rhodésie-Nyassaland

Ce collège est le plus récent des collèges britanniques d'Afrique; son statut lui a été accordé par charte royale en 1955. Il a certains liens avec l'Université de Londres. A la fin de sa seconde année de fonctionnement, en 1959, il comptait 125 étudiants.

Congo belge: Université de Lovanium

Université officielle du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Au Congo belge, l'Université de Lovanium a été fondée en 1947, sur l'initiative de l'Université de Louvain. Le rang d'université lui a été officiellement reconnu par décret royal en 1949. En 1958, elle comptait 249 étudiants.

L'Université officielle a été créée à Elisabethville en 1955; c'est une institution d'Etat, dirigée par un conseil d'administration composé de représentants des universités belges. Comme à l'Université de Lovanium, l'enseignement y est donné en français. En 1958 elle comptait 151 étudiants.

L'organisation de l'enseignement supérieur au Congo belge et au Ruanda-Urundi résulte de la fusion de deux politiques culturelles divergentes, l'une tendant à la création d'une université catholique, l'autre à celle d'une université d'Etat; les autorités administratives et universitaires de Belgique même veillent au maintien du niveau des études en confiant à des institutions de valeur reconnue le soin de diriger les examens et l'octroi des grades. En 1949, on se demandait encore s'il était préférable d'envoyer tous les étudiants en Belgique ou de fonder une université dans le pays. Mais il a été bientôt reconnu qu'il était indispensable d'organiser sur place des recherches de base, et que seule l'existence d'universités au Congo même pouvait apporter au pays le stimulant culturel qui lui faisait défaut.^{7/} Les deux universités existantes ont été installées dans les

7/ Universités du Congo belge et du Ruanda-Urundi (Bruxelles, n.d.) p.3

centres les plus importants de la région. De 1950 à 1954, celle de Lovanium a concentré ses efforts sur les aspects hautement techniques de la formation professionnelle dans les domaines de la médecine, de l'agriculture et de l'administration. En 1955, ses normes ont été relevées, afin qu'elle puisse, comme l'Université officielle, délivrer des grades admis en équivalence dans les pays européens.

Basutoland: Collège universitaire Pie XII

Le Collège universitaire Pie XII a ouvert ses portes, avec quelques étudiants, en 1947, sous les auspices de la Mission catholique à Roma. La langue d'enseignement y est l'anglais. En 1955, il comptait 35 étudiants.

Madagascar

En 1960 s'ouvrira à Tananarive une université qui prendra la suite de l'Institut des hautes études. Comme à Dakar, les sciences économiques seront enseignées à la Faculté de droit. Cette décision a été prise en février 1958, par accord entre les hauts-commissaires et les présidents des conseils exécutifs territoriaux réunis à Paris.

Mozambique et Angola

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur les territoires portugais d'Afrique en sont au même point que les territoires britanniques, français et belges avant 1939. En Mozambique et en Angola, les autorités sont préoccupées par la pénurie de maîtres du premier et du second degré. On estime, du moins dans les milieux ecclésiastiques, que le Mozambique aura bientôt besoin d'une université pour répondre au désir qui se manifeste dans la population d'avoir dans le pays un enseignement supérieur organisé. Le Gouverneur général de l'Angola partage cette opinion en ce qui concerne son propre territoire. Mais, fait-on bien remarquer, toute université angolaise devra se borner à initier les étudiants aux études supérieures; ceux qui désireront obtenir un grade devront aller au Portugal pour accomplir leurs dernières années d'études et recevoir le grade.

APPENDICE III

L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE
DANS LE DOMAINE DES SCIENCES SOCIALES, EN AFRIQUE

Les éléments de ce tableau d'ensemble ont été présentés dans le même ordre qu'à l'Appendice II. On en trouvera les sources dans la Bibliographie (Appendice V). Chaque fois que cela était possible, il a été fait mention de toutes les disciplines relevant des sciences sociales qui sont enseignées dans les universités. Il a été tenu compte tout particulièrement des programmes relatifs aux sciences économiques et à la statistique.

a) Afrique du Nord, République arabe unie, Soudan, Corne de l'Afrique

République arabe unie: Université du Caire
Université d'Alexandrie
Université d'Héliopolis
Université américaine du Caire
Université de Damas

i) Admission

Pour l'admission dans tous les établissements ci-dessus indiqués, la condition minimum exigée est la possession d'un certificat d'études secondaires; pour l'Université américaine, il est en plus exigé une très bonne connaissance de l'anglais.

ii) Grades et cours

Dans les grades et diplômes universitaires, et dans l'organisation interne des universités d'Etat, se retrouvent tout à la fois l'influence française et l'influence anglaise. Les Universités du Caire, d'Alexandrie et d'Héliopolis confèrent les grades de "Bachelor" et de licencié - en lettres, en droit et en études commerciales - aux candidats ayant obtenu la moyenne sur les sujets imposés, à la fin de quatre années d'études; le grade de "Master" peut être conféré après deux années d'études supplémentaires; le doctorat est conféré après soutenance d'une thèse: thèse de droit à Alexandrie, thèses de lettres, de commerce et de droit au Caire et à

Héliopolis. A l'Université de Damas, la licence en droit ou en lettres s'obtient après quatre années d'études et le doctorat en droit après la soutenance d'une thèse. A l'Université américaine, les étudiants peuvent suivre pendant quatre années des cours conduisant au grade de Bachelor of Arts puis, pendant deux autres années, des cours conduisant au grade de Master of Arts en sociologie et en anthropologie.

Les cours en question et les études de sciences sociales qui s'y rattachent se répartissent de la façon suivante: entre les Facultés des lettres, de droit et de commerce, à Alexandrie, au Caire et à Héliopolis; entre la Faculté des lettres et la Faculté de droit, à l'Université de Damas; entre la Faculté des lettres et la Faculté des sciences, à l'Université américaine. On trouvera un exemple de cette répartition au paragraphe (iii) ci-dessous.

iii) Corps enseignant et étudiant

Le personnel enseignant est nombreux, mais on ne saurait dire qu'il est hors de proportion avec le nombre des étudiants, lequel est particulièrement massif les premières années. A la Faculté de droit de l'Université du Caire, par exemple, il y a seulement deux professeurs de sciences économiques et de finances publiques et quatre maîtres de conférences pour 1.600 étudiants; pour l'Université tout entière, le nombre des professeurs de sciences économiques est de douze et celui des maîtres de conférences, de trente. A l'Institut d'études commerciales de l'Université de Damas, il n'y a qu'un professeur pour 780 étudiants; la Faculté de droit de la même université compte 2.800 étudiants, dont la formation est assurée par deux professeurs et un maître de conférences.

Le tableau ci-après illustre la diversité des cours de sciences sociales donnés à l'Université du Caire et la répartition des étudiants entre ces cours:

Les sciences sociales à l'Université du Caire en 1959

<u>Matière</u>	<u>Faculté ou Département</u>	<u>Grades et diplômes</u>	<u>Nombre d'étudiants</u>
Sciences économiques	Faculté de droit	Cours préparatoire	1.500
		Licence en droit ; Diplôme de sciences économiques ; Dip. d'économie appliquée ; Dip. de finances publiques ; Dip. de science politique.	100
		Doctorat en sciences économiques, ou en finances et en administration publiques, ou en science politique.	50
	Faculté de Commerce	"Bachelor of Commerce" : Dip. de l'Institut de statistique.	6.000
Statistiques sociales et démographie	Faculté de Commerce	Cours préparatoire : Bachelor of Commerce ; Bachelor of Commerce (Econ.) ; Dip. de l'Institut de statistique.	1.500 50
Sociologie	Faculté des Lettres	Bachelor of Arts	2.000
Anthropologie (sociale)	Faculté de Lettres	Bachelor of Arts	2.000
Science politique	Faculté de Droit	Cours préparatoire	1.500
		Licence en droit ; Dip. écon. ; Dip. écon. appl. ; Dip. finances pub. ; Dip. sc. pol.	120
		Dép. de Science politique	Licence en sc. pol. ; Licence en écon. pol. ; Dip. sc. pol.
Administration publique	Faculté de Commerce	Cours préparatoire	4.000
	Faculté de Droit	Cours préparatoire Licence en droit ; Dip. écon. ; Dip. écon. appl. ; Dipl. finances pub. ; Dip. sc. pol.	1.000 100

Les sciences sociales à l'Université du Caire en 1959 (suite)

<u>Matière</u>	<u>Faculté ou Département</u>	<u>Grades et diplômes</u>	<u>Nombre d'étudiants</u>
Administration publique	Faculté de Droit	Cours pour étudiants déjà diplômés	30

A l'Université syrienne où l'influence française est plus marquée, l'enseignement des sciences économiques est ainsi organisé :

<u>Faculté</u>	<u>Grades et diplômes</u>	<u>Nombre d'étudiants</u>
Faculté de Droit	Licence en droit	2.250
Faculté de pédagogie	Certif. d'aptit. à l'enseignement secondaire	30
Institut d'études commerciales	Dip. de l'Institut	250

(iv) Programme des cours
Sciences économiques

Toutes les universités égyptiennes sauf celle d'Héliopolis enseignent les sciences économiques comme matière principale. Suivant l'exemple des universités françaises, les facultés de droit ont organisé des cours spéciaux, et un cours complémentaire pour étudiants déjà diplômés en vue du doctorat. C'est ainsi que, dans les facultés de droit des universités du Caire et d'Alexandrie, les sciences économiques constituent l'une des matières du cours préparatoire pour les étudiants de licence en droit, et une matière à option pour les deux dernières années de préparation à la licence. A la Faculté de droit du Caire, des cours ont été également organisés pour la préparation aux diplômes de sciences économiques et d'économie appliquée,

ainsi qu'un cours spécial sanctionné par un diplôme que doivent posséder, entre autres titres, les candidats au doctorat en droit.

D'autre part, la Faculté de commerce d'Alexandrie et la Faculté de commerce du Caire - cette dernière créée depuis 1935 - ont des cours portant sur quatre années et établis sur les mêmes bases que ceux de la London School of Economics, avec deux années de préparation générale puis deux années de spécialisation ; dans ces deux universités, les cours des facultés de commerce conduisent au grade de Bachelor of Commerce, de Master of Commerce et de docteur. A l'Université d'Héliopolis, les sciences économiques sont enseignées en tant que matière secondaire à la Faculté de commerce, où l'accent est plutôt placé sur l'enseignement des méthodes comptables et de la pratique des affaires. Les sciences économiques sont également enseignées dans les Facultés des lettres des Universités du Caire et d'Alexandrie, comme matière complémentaire pour les étudiants en sociologie ou en géographie ; l'économie agricole entre dans les programmes des Facultés d'agriculture dans ces deux universités.

Dans les Facultés de commerce, c'est après les deux premières années d'études générales que les étudiants ont à faire un choix entre l'enseignement du commerce et des sciences économiques d'une part, et, d'autre part, l'enseignement des sciences économiques et de la science politique. A l'Université du Caire, il y a relativement peu d'étudiants qui optent pour la deuxième branche de cette alternative.

A l'Université de Damas, les sciences économiques sont enseignées à la Faculté de droit, où elles constituent la matière de l'un des cours pour la licence en droit ; à la Faculté de pédagogie, elles font l'objet d'un enseignement élémentaire pour le diplôme de pédagogie ; elles sont également enseignées, à un niveau plus élevé, dans l'Institut de Commerce.

On trouvera plus loin, au paragraphe (vi), de plus amples détails sur le programme d'enseignement des sciences économiques.

Statistiques sociales et démographie

Les cinq universités de la République arabe unie enseignent toutes des éléments de statistique, qui font partie des programmes de sciences économiques; cependant, aucune de ces universités ne confère de grade en matière de statistique. Cette matière est obligatoire pour les étudiants qui se préparent au grade de Master of Commerce.

A la Faculté de droit de l'Université de Damas, la statistique est enseignée pendant la dernière année de préparation à la licence comme matière à option. Il existe également à l'Université du Caire un Institut de statistique destiné principalement aux fonctionnaires et qui conduit, après deux années d'études, à l'obtention d'un diplôme spécial. L'Université américaine a organisé un cours de statistique élémentaire que doivent obligatoirement suivre les candidats au grade de B.A. (Social Studies).

En 1959, il y avait à l'Université du Caire 1.500 étudiants qui suivaient le cours de statistique élémentaire et 50 le cours de statistique appliquée.

Ce département comprend trois professeurs titulaires, un professeur invité et six maîtres de conférences. C'est dans cette université, semble-t-il, que le Département de statistique est le mieux pourvu en personnel enseignant; dans les autres, les professeurs qualifiés en matière de statistique sont, d'une façon générale, en nombre insuffisant.

Sociologie, Anthropologie sociale, Psychologie sociale

Ces disciplines sont enseignées dans les facultés des lettres et font partie des matières générales pour la préparation à la licence ou au B.A. Elles ne font pas l'objet d'un diplôme spécial, sauf à l'Institut de sociologie de l'Université d'Alexandrie; le diplôme dudit Institut est conféré après deux années, dont l'une est consacrée à l'étude des données fondamentales des sciences sociales (voir plus loin paragraphe (v)).

A la Faculté des lettres de l'Université d'Héliopolis ont été organisés des cours sanctionnés par un B.A. avec spécialisation en Sociologie ainsi que par un diplôme d'études sociales. En 1959, 1.500 étudiants suivaient ces cours.

Science politique

L'enseignement de la science politique est réparti entre les facultés de commerce, de droit et de lettres. Dans les Universités d'Alexandrie et du Caire, les étudiants de 3e année à la Faculté de commerce passent des examens qui, notamment, portent sur les institutions politiques, la théorie politique et les relations internationales en vue de l'obtention de la licence ès-science politique - Section économique. Pour l'obtention du grade de Master of Commerce, sont organisés des cours de science politique qui doivent être obligatoirement suivis par les candidats. D'une façon générale, on peut dire que la science politique s'est détachée des facultés de droit pour passer dans les facultés de commerce, mais elle y est encore à l'étroit : par exemple, le Département de la science politique de l'Université du Caire constitue un point de ralliement pour les étudiants - environ 700 en 1959 - qui se préparent à nombre de grades ou diplômes divers ; or il ne comprend que deux professeurs et six maîtres de conférences. A l'Université de Damas, la science politique est enseignée seulement à la Faculté de droit, où un seul professeur est chargé des cours de droit international et d'histoire des relations diplomatiques, que suivent environ 600 étudiants.

Administration publique

Cette discipline est enseignée à la Faculté de droit de l'Université du Caire, en tant que partie du programme pour le diplôme de finances publiques et d'administration publique. En 1959, deux professeurs et quatre maîtres de conférences ont eu la charge de cet enseignement, que suivaient environ 1.130 étudiants.

(v) Instituts

Dans la République arabe unie l'enseignement des sciences sociales est en grande partie assuré par des Instituts rattachés aux Universités. A l'Université du Caire, en dehors des cours normaux de la Faculté des lettres préparant aux grades universitaires, des cours d'anthropologie ont été organisés à l'Institut d'Etudes soudanaises créé en 1947 ; ces cours, destinés

aux étudiants qui ont déjà franchi le premier cycle de l'enseignement supérieur, sont sanctionnés par un diplôme équivalant au grade de M.A.. Il existe également à la Faculté de droit de l'Université du Caire un Institut de science administrative et financière qui a organisé des cours répartis sur deux années, que sanctionne l'octroi de diplômes de sciences économiques, de finances publiques et d'administration publique. L'Institut de statistique, ouvert en 1948, offre un enseignement de deux années aux fonctionnaires qui ont déjà le grade de B.A. ou de licencié ; ces études sont sanctionnées par un diplôme. Il existe à la Faculté de commerce un Institut d'études fiscales dont les cours, qui durent deux années, sont également sanctionnés par l'octroi d'un diplôme, ainsi qu'un Institut d'Assurances. A cette même université, l'Institut de science politique, créé en 1951, est ouvert aux candidats qui ont déjà une licence ou un diplôme de commerce, de lettres ou de droit ; les cours de science politique et d'administration publique qui y sont donnés durent deux ans.

A l'Université d'Alexandrie, il existe depuis 1948 un Institut de sociologie, qui dépend de la Faculté des lettres. Il est ouvert aux étudiants qui ont un grade de B.A. avec spécialisation dans deux des matières suivantes : Psychologie sociale, pédagogie, science économique, géographie humaine, principes du droit, histoire générale de l'Egypte, histoire de la civilisation. Cet Institut reçoit également les étudiants qui sortent des Facultés de commerce ou de droit ou encore des Instituts de pédagogie. Les cours, qui sont répartis sur une période de deux années, traitent des matières suivantes : anthropologie sociale, psychologie sociale, sociologie, économie sociale, science politique, méthodologie de la recherche (y compris certains éléments de statistique) et l'histoire économique et sociale de l'Egypte. En outre, trois matières à option sont enseignées pendant la seconde année : Ethnologie du monde arabe, culture arabe, sociologie du travail. La rédaction d'un mémoire est exigée. Le diplôme qui sanctionne ces études est considéré comme équivalent au grade de M.A.

A la Faculté des lettres de la même université, existe également un Institut de sciences sociales, ouvert aux étudiants qui ont obtenu soit une licence, soit un diplôme pour au moins deux disciplines relevant des sciences sociales ; les cours durent deux ans. Le diplôme qui sanctionne ces études peut être obtenu dans les mêmes conditions que celui de l'Institut de sociologie.

A l'Université du Caire, l'Institut d'études criminelles de la Faculté de droit offre aux étudiants qui sont sortis du premier cycle de l'enseignement supérieur des cours portant sur la criminologie (y compris l'étude de la motivation des crimes), la psychologie des criminels, les régimes pénitentiaires, le code pénal et la médecine légale. Les diplômes que confère cet Institut permettent aux étudiants de se préparer au doctorat de sciences criminelles.

A l'Université de Damas, l'Institut d'études commerciales délivre un diplôme après deux années de cours.

En dehors des universités, deux importantes institutions doivent être mentionnées. En 1937, a été créée à Alexandrie une Ecole de sciences sociales qui porte aujourd'hui le nom d'Institut supérieur de services sociaux ; après une courte période d'études, il confère un diplôme ; l'organisation de cet institut est étroitement inspirée du précédent de l'Association égyptienne d'études sociologiques, établissement privé qui, en 1938, a fondé au Caire l'Ecole du travail social, établissement qui se livre, indépendamment, à des travaux de recherche et confère un diplôme.

Le Ministère des affaires sociales et du travail de la République arabe unie a été réorganisé récemment et une nouvelle administration y a été créée : l'Administration de la recherche et de la planification en matière sociale. Celle-ci comprend diverses sections techniques - sections des statistiques, de la coordination de la recherche, des relations internationales, etc. - ainsi que plusieurs comités respectivement chargés des problèmes relatifs à la protection de la famille, aux industries rurales, à la santé

publique, etc. Des services de statistique et d'évaluation sont également rattachés au Ministère des affaires sociales et du travail ainsi qu'aux divers comités de planification. Un service spécial a été constitué pour aider à la formation du personnel de recherche dans le secteur public et le secteur privé. Toutes ces mesures sont postérieures à 1957.

Chaque ministère rassemble ses propres statistiques ; mais un Comité central, dépendant du Ministère du plan, a la haute main sur toutes les opérations effectuées en ce domaine. La Commission de planification ouvre au Comité central les crédits qui lui sont nécessaires ; il est présidé par un Sous-Secrétaire d'Etat.

Il existe aussi plusieurs instituts importants que finance l'Etat, par exemple l'Institut national de criminologie et l'Institut de la jeunesse. Ils travaillent en étroite relation avec le Ministère des affaires sociales et du travail.

Les travaux de recherche actuellement poursuivis par les ministères sont les suivants : études concernant les répercussions de la politique d'industrialisation sur les régions rurales (études entreprises par le Ministère des affaires sociales et du travail en collaboration avec quelques-unes des universités) ; études de la productivité ; évaluations relatives au personnel enseignant et aux fonctionnaires (par le Service de la recherche et de l'évaluation, au Ministère de l'éducation) ; études démographiques (par la Commission nationale de la population, aujourd'hui intégrée dans la Commission de planification).

Programmes de sciences économiques

(vi) Faculté de commerce de l'Université du Caire

Première année : Examen général des phénomènes économiques ; théorie de la valeur ; production et distribution ; la monnaie.

Deuxième année : Théorie du choix, de la valeur et de la distribution ; institutions économiques ; problèmes du travail.

Troisième année : Comptabilité et administration des entreprises commerciales,
ou
économie pure et sciences politiques appliquées à l'économie.
Commerce : problèmes bancaires.

Economie pure : Economie industrielle et économie agricole.
Quatrième année : Commerce : Economie des transports ferroviaires ; problèmes
du chômage.

Sciences économiques : les théories Keynesiennes et le
plein emploi ; études comparatives des économies de libre
concurrence et des économies planifiées ; problèmes du
commerce international ; économie sociale ; doctrines et
conceptions économiques ; finances publiques et législations,
facteurs économiques de la science politique. L'Administra-
tion et les affaires : la Bourse des valeurs ; les finances
publiques et la législation.

Matières com. : Cours de sciences économiques : Economie pure : analyse
économique, monnaie et commerce international. Administration
des entreprises ; la science politique ; les finances
publiques.

Faculté de commerce de l'Université d'Alexandrie

Première année : Production, valeur et distribution

Deuxième année : Monnaie, banques et commerce international.

Troisième année : Monopole et transports ; économie sociale ; histoire des
doctrines économiques ; économie égyptienne.

Quatrième année : Analyse économique ; les théories Keynesiennes ; problèmes
actuels.

A la Faculté de commerce de l'Université du Caire, les études de
statistique sont obligatoires pour tous les étudiants de troisième année.
Seuls poursuivent des études supérieures de statistique les étudiants de
quatrième année qui ont opté pour la section Economie pure.

Soudan : Université de Khartoum

(i) Admission

Pour l'admission à l'Université, la condition minimum exigée est la possession du Cambridge Overseas School Certificate, avec "crédits" pour certaines matières, variant selon la faculté choisie. Un cours préparatoire de deux années est généralement imposé aux étudiants avant qu'ils ne soient autorisés à assister aux cours universitaires conduisant à l'obtention d'un grade.

(ii) Grades et cours

A la Faculté des lettres, un cours de deux années permet d'accéder au grade de B.A. (Econ.) ou de B. Sc. (Social Studies) ou de B. Sc. (Social Anthropology).

(iii) Corps enseignant et étudiants

Il existe à l'Université deux professeurs titulaires de sciences économiques, dont l'un est un Européen ; sept maîtres de conférences soudanais pour les sciences économiques, trois Africains et trois Européens ; d'autre part, trois maîtres de conférences européens pour l'anthropologie sociale.

Au total, on comptait en 1959 environ 160 étudiants non encore diplômés qui s'étaient inscrits pour des matières relevant des sciences sociales et qui suivaient l'un des cours ci-dessus indiqués ; sur ce total, 100 étudiaient les Sciences économiques et la Statistique. 180 étaient inscrits à la Faculté d'agriculture pour les cours d'économie rurale. 12 étudiants déjà diplômés suivaient des cours complémentaires d'administration publique. On s'attend à voir augmenter de 25 %, au cours des cinq prochaines années, le nombre des étudiants en sciences sociales. Un très petit nombre d'étudiants vient des autres territoires africains ; en revanche, très nombreux sont les Soudanais qui font des études à l'extérieur (voir plus loin).

(iv) Programme

Les cours de préparation au B. Sc. (Econ;) sont analogues à ceux des autres collèges universitaires qui ont gardé des relations particulières

avec l'Université de Londres (voir plus loin Ghana, p.26). Ces cours portent notamment sur la statistique, la théorie politique et l'Etat comme matières à option. Des informations détaillées sur les programmes d'anthropologie sociale n'ont pas été fournies, non plus que le programme d'études sociales : on sait seulement que ce dernier comprend les questions économiques, l'anthropologie sociale, la démographie et la science politique.

Ethiopie : Collège universitaire d'Addis Abéba.

(i) Admission

La condition minimum exigée est la possession du certificat d'études éthiopien.

(ii) Grades et cours

Les cours s'étendent sur une période de trois ans à la Faculté des lettres et sont sanctionnés par le grade de General Bachelor of Arts, celui de B.A. (Administration and economics) ainsi que celui de Bachelor of Commerce.

(iii) Corps enseignant et étudiants

Il y a un professeur européen et deux maîtres de conférences pour les Sciences économiques, un maître de conférences pour la statistique, deux pour la sociologie, un pour la psychologie sociale, un pour la science politique, et un pour l'administration publique.

L'effectif d'étudiants déclaré pour 1959 comprend 280 étudiants en sciences sociales - sciences économiques, sociologie, anthropologie sociale, science politique et administration publique - mais aucune information n'a été fournie touchant le nombre des étudiants pour chacune de ces matières.

On prévoit que, pendant les cinq prochaines années, le nombre des étudiants en sciences sociales doublera.

(iv) Programmes

Le contenu des différents programmes d'enseignement du Collège universitaire n'a pas été communiqué. Les grades conférés par le Collège ne sont pas reconnus en Europe, mais le sont par quelques universités des Etats-Unis.

Algérie : Université d'Alger.

(i) Admission

Les conditions sont les mêmes qu'en France : la possession du Baccalauréat ou d'un diplôme tenu pour équivalent.

(ii) Grades et cours

Les cours de quatre années faits à la Faculté de droit et de sciences économiques sont sanctionnés par une licence en droit, un diplôme de droit ou, après au moins deux trimestres d'études complémentaires, par un doctorat en sciences économiques. A la Faculté des lettres, les cours, qui s'étendent sur quatre années, conduisent à une Licence d'études des populations d'outre-mer, une Licence ès-Lettres ou une Licence en sociologie.

(iii) Corps enseignant et étudiants

La Faculté de droit et de sciences économiques, compte douze professeurs - dont cinq enseignent la sociologie nord-africaine, l'économie algérienne, le droit administratif, le droit musulman, le droit commercial - et douze maîtres de conférences, dont deux enseignent la science politique. La Faculté des lettres a quatorze professeurs, dont deux enseignent la civilisation musulmane et la géographie humaine et sociale du Sahara ; elle compte également 27 maîtres de conférences dont neuf pour l'histoire économique et sociale, la psychologie ou la sociologie.

En 1958, il y avait à l'Université 4.701 étudiants français et 433 étudiants en provenance des territoires africains ou d'autres pays. Les inscriptions pour les cours de sciences sociales ont atteint pendant la même année les chiffres suivants :

Faculté de droit et de sciences économiques

Capacité en droit

(1re et 2e années)

715

Licence en droit

(1re, 2e, 3e années)

583

Diplôme d'études supérieures

Economie politique Sciences économiques Science politique

49

13

11

Doctorat

12

(iv) Programmes

Sciences économiques et statistiques

Les sciences économiques font l'objet d'un enseignement élémentaire, de caractère descriptif, au cours des deux années d'études exigées pour le diplôme de la Capacité en droit. Cet enseignement comprend, pour la seconde année : l'économie française ; les moyens de production ; les échanges ; les prix et la formation du capital ; le système bancaire et la monnaie. Un programme analogue mais plus approfondi fait l'objet du cours de licence pendant les deux premières années de préparation à cet examen à la Faculté de droit et de sciences économiques. La troisième année, le programme spécial de sciences économiques porte sur les fluctuations économiques, l'histoire de la pensée économique, la statistique et le rassemblement des données, enfin la fiscalité. La quatrième année, ces études s'appliquent également à l'analyse des structures économiques, à la géographie économique, aux relations internationales et à la comptabilité.

Des cours analogues de sciences économiques préparent à l'examen du certificat d'aptitude à l'administration des entreprises ; d'autre part, le cours conduisant à l'obtention du certificat d'études juridiques nord-africaines compte, parmi ses matières, l'économie nord-africaine. Le diplôme d'études supérieures de sciences économiques, exigé des candidats au doctorat en sciences économiques, est également conféré par la Faculté de droit après présentation d'une thèse ou d'un essai, et un examen portant sur la statistique ainsi que sur l'une des matières suivantes : économie nord-africaine ; sociologie nord-africaine ; histoire économique ; économie rurale ; théorie économique ; démographie.

Sociologie, anthropologie sociale, psychologie sociale

Parmi les certificats à option qui comptent pour la licence ès-lettres, il y a un certificat de sociologie et ethnologie nord-africaines (la langue utilisée étant alors l'arabe ou le berbère). Pour la licence de sociologie, qui est également passée à la Faculté des lettres, les certificats suivants

sont obligatoires : sociologie générale et psychologie, économie politique et sociale (cours de la Faculté de droit), littérature (cours de la Faculté des lettres) ; il s'y ajoute un certificat d'études supérieures d'ethnologie, de démographie ou de géographie humaine. Pour la licence de psychologie, qui est passée à la Faculté de lettres, la psychologie sociale est obligatoire. Le cours qui prépare, dans la même Faculté, à la licence d'études des populations d'outre-mer, comprend certaines questions d'anthropologie sociale.

Science politique

Pendant la 3^e et la 4^e année de préparation à la licence en droit, les étudiants ont à leur programme, à côté d'autres études juridiques, l'étude du droit international et celle de la méthodologie de la science politique. Ceux qui préparent le diplôme d'études supérieures de science politique (pour lequel un diplôme de droit public doit avoir été obtenu au préalable) ont à rédiger un mémoire et à passer un examen oral portant sur la science politique, les idées politiques et les institutions comparées. Une thèse est nécessaire pour le doctorat en science politique, une fois obtenu un diplôme de droit public et après un examen portant sur les idées politiques, la méthodologie de la science politique, les institutions comparées et, en outre, sur une matière à option, qui peut être les relations internationales, l'administration ou l'histoire des institutions politiques.

Administration publique

Cette matière est enseignée à la Faculté de droit et des sciences économiques ; les cours préparent également à un diplôme de sciences administratives et au certificat d'aptitude à l'administration des entreprises. Certains éléments d'administration publique, intéressant spécialement l'application de cette discipline en Afrique du Nord, constituent également l'une des matières du cours conduisant au certificat d'études juridiques nord-africaines.

(v) Instituts

A l'Université proprement dite, sont rattachés les établissements suivants :

L'Institut d'études politiques, créé en 1949, enseigne plus spécialement la législation nord-africaine ; un cours de deux années prépare à un diplôme ; les candidats sont des étudiants déjà inscrits dans les facultés de l'Université ou des fonctionnaires, qui doivent avoir obtenu une licence ou un diplôme équivalent au moment où ils commencent la seconde année du cours. Le Centre de formation administrative, ouvert en 1955, donne un enseignement destiné aux fonctionnaires de carrière appartenant aux différentes branches des services publics ; le cours dure environ 18 mois et les études sont sanctionnées par un diplôme ; l'objet de ce cours est de préparer les candidats aux examens des services publics. L'Institut de préparation aux affaires, ouvert en 1958, enseigne les applications pratiques des sciences sociales ; un certificat ou diplôme est délivré après une année d'études ; le cours est professé à la Faculté de droit et on n'est admis à la suivre qu'après un examen. L'Institut d'ethnologie confère un diplôme après deux années d'études et la rédaction d'un mémoire. L'Institut d'études supérieures islamiques, ouvert en 1946, reçoit les étudiants qui ont leur baccalauréat et des diplômes conférés par les collèges pédagogiques ; les cours, qui durent deux ou trois années, portent sur la législation musulmane (en vue de la formation de magistrats musulmans), sur la littérature et sur l'administration en général ; le diplôme est accordé après un examen dans l'une de ces matières au choix.

L'Institut de recherches sahariennes, dont la création remonte à 1937, n'est pas un établissement d'enseignement ; il s'adresse aux chercheurs, quel qu'ils soient, provenant ou non de l'Université. Egalement indépendante de l'Université, il existe à Alger une Ecole supérieure de commerce dont les programmes d'enseignement, qui se situent au niveau de la seconde partie du baccalauréat, comprennent les matières suivantes : éléments de finances publiques, technique des affaires, droit et géographie économique ; l'école délivre un diplôme.

Programme de sciences économiques pour la licence en droit

(vi) (Université d'Alger)

Troisième année : Section économique (matière à prendre en même temps que :
Droit public et sciences politiques,
ou droit privé) :

Evolution de l'activité économique ;
histoire de la pensée économique et
analyse des théories contemporaines,
statistique et méthodes de rassemblement
des données ; fiscalité ; histoire
des idées politiques.

Quatrième année : Section économique : Système et structures économiques
géographie économique ; relations
économiques internationales ; administra-
tion des affaires et comptabilité ;
finances.

Programme de sciences économiques pour le Certificat d'aptitude
à l'administration des entreprises

(Université d'Alger)

Une seule année : Matière relevant des sciences économiques, à prendre avec
la psychologie sociale et le droit commercial :

Relations industrielles ; organisation
scientifique de la production et du
travail ; commerce et finances ;
problèmes économiques de comptabilité,
en général et dans le domaine industriel
(comprenant les concepts économiques,
les types d'économie ; les facteurs de
la production ; les types d'entreprises ;
la monnaie et le revenu national ; les
revenus privés ; les relations économiques
internationales ; les fluctuations
économiques).

Programme de sciences économiques pour le diplôme d'études supérieures de sciences économiques (exigé pour le doctorat de sciences économiques)
Examens - avec mémoire et oral :

Statistique (théorique et appliquée) ;
économie industrielle et législation ;
économie coloniale et législation ;
l'économie de l'Afrique du Nord (Algérie, Maroc et Tunisie) ; sociologie nord-africaine (Islam) ; économie rurale et législation ; théorie économique ;
démographie (y compris les statistiques).

Maroc : Université de Rabat.

(i) Admission

La condition minimum est la possession du baccalauréat.

(ii) Grades et cours

Il n'y a actuellement de cours conduisant à l'obtention d'un grade que les cours de licence en droit faits à la Faculté de droit bien qu'il existe également une Faculté des lettres. Les cours de la Faculté de droit se répartissent en deux sections : l'une où l'enseignement est en français, et l'autre où il est en arabe (dans cette deuxième section l'accent est mis principalement sur la législation musulmane). De même qu'à l'Université d'Alger, la Faculté de droit a intégré à son enseignement celui des sciences économiques, encore que la Faculté des lettres porte un vif intérêt à la sociologie et aux disciplines connexes (intérêt dû au fait que la Faculté, en tant que telle, procède d'un Institut des Hautes Etudes qui s'était depuis longtemps orienté vers la recherche sociologique).

(iii) Corps enseignant et étudiants

La réponse au questionnaire n'a pas encore été reçue.

(iv) Programmes

Le programme de préparation à la licence en droit est analogue à celui

qui est appliqué à la Faculté de droit de l'Université d'Alger (voir plus haut page 17). L'économie politique y figure, mais le degré de spécialisation nécessaire à la formation d'économistes est insuffisant. En outre, l'enseignement des questions économiques est habituellement reporté aux troisième et quatrième années des cours de licence, alors qu'à Rabat peu d'étudiants poursuivent leurs études au-delà de la deuxième année. L'administration publique est enseignée à l'Ecole marocaine d'administration ; celle-ci a récemment atténué la rigueur des conditions exigées pour l'accès aux cours, d'une durée de deux années, qui portent sur l'administration et l'économie politique élémentaire, à l'intention des fonctionnaires. Etablie sur le modèle de l'Ecole nationale d'administration, l'Ecole marocaine, comme cette dernière, centre son enseignement sur les méthodes administratives plutôt que sur les sciences économiques.

(v) Instituts

Un Centre des sciences sociales sera créé à la faculté de droit et de sciences économiques. Aucune information précise ne peut être encore donnée à ce sujet, mais il est probable que les cours qui seront faits au Centre prépareront à un grade d'un degré assez élevé, tel que la licence de sociologie.

Tunisie : Enseignement supérieur et instituts

S'il n'existe en Tunisie aucune université, un vif intérêt s'y manifeste pour l'enseignement des sciences sociales, particulièrement à celui qui est donné au Centre d'études de sciences humaines. Créée en 1957, cette institution se rattache - sur le plan local - à l'Institut des Hautes Etudes, ainsi qu'à l'Université de Paris qui dirige les examens. Le personnel enseignant du Centre comprend un professeur de géographie, un professeur de sociologie et un professeur de morale; en ce qui concerne les sciences économiques, le programme d'enseignement est vraiment pauvre. A la fin des cours, qui durent deux ans, le Centre délivre des certificats de sociologie et de morale ; un certificat de psychologie sociale sera prochainement institué.

Le personnel enseignant fait également des cours au Centre d'études économiques établi dans le pays. Ce Centre est ouvert à tous les chercheurs et a fait paraître un certain nombre d'études sur le niveau de vie en Tunisie et sur l'évolution sociale dans les régions en voie de rapide expansion économique, ainsi qu'une étude de sociologie urbaine sur la banlieue de Tunis. Les recherches, financées par le Gouvernement tunisien, sont destinées à satisfaire aux besoins des différents départements ministériels.

(b) Afrique occidentale et équatoriale (pays de langue française)

Sénégal : Université de Dakar

(i) Admission

L'Université est ouverte à quiconque possède le baccalauréat ou un diplôme équivalent.

(ii) Grades et cours

De même qu'à Alger et à Rabat, c'est le système métropolitain qui est appliqué à Dakar : les sciences économiques sont enseignées à la Faculté de droit et des sciences humaines. Pendant l'année universitaire 1958-59, les étudiants ont eu un ensemble complet de cours pour la préparation à la capacité en droit, à la licence en droit, à un certificat de droit et coutumes d'outre-mer ainsi qu'à un diplôme d'études administratives. La même année, la sociologie a été ajoutée au programme de la Faculté des lettres, avec un cours préparant à un certificat d'études supérieures de sociologie générale.

(iii) Corps enseignant et étudiants

Pendant l'année scolaire 1958-59, le corps enseignant comprenait onze professeurs français, dont deux pour l'économie politique, quatre pour le droit public, un pour la sociologie et deux pour la géographie. 560 étudiants ont choisi une ou plusieurs des matières relevant des sciences sociales (sciences économiques en tant que complément du droit ; géographie humaine ; sociologie). 369 étudiants étaient inscrits à la Faculté de droit et 314 à la Faculté des lettres, sur une population estudiantine totale de 1.069

(698 Africains et 371 Européens). Les étudiants africains venaient presque tous des Républiques de la Communauté française, notamment du Sénégal ; quelques-uns venaient de la Guinée.

(iv) Programme

Le programme de sciences économiques de la Faculté de droit est analogue à celui d'Alger, mais l'accent y est mis particulièrement sur l'économie et le droit public en Afrique occidentale.

(v) Instituts

Un Institut d'études administratives africaines est rattaché à l'Université ; les cours durent deux ans et aboutissent à la délivrance d'un diplôme. Pour la prochaine année universitaire de 1959-60, il est envisagé d'organiser d'autres cours au nouvel Institut des sciences économiques et sociales appliquées, rattaché à la Faculté de droit ; deux sections sont prévues pour l'enseignement destiné à former des employés et du personnel administratif pour les entreprises privées : une section économique et commerciale et une section de statistique.

Distinct de l'Université, il y a à Dakar l'Institut français d'Afrique noire, qui a des centres de recherches à Abidjan, Porto-Novo et Ouagadougou. En 1959, on comptait à Dakar même, siège de l'Institut, quatre chercheurs travaillant dans les domaines de la sociologie, de la psychologie sociale, de la démographie et des sciences économiques. Les chercheurs qui se trouvaient dans les autres centres - trois au total - étaient des spécialistes de l'anthropologie ou de la sociologie. Aucun enseignement relatif aux sciences sociales n'est donné dans les divers établissements de l'I.F.A.N. mais celui-ci n'en a pas moins apporté une contribution considérable aux études sur l'anthropologie, la démographie, la géographie humaine et la sociologie rurale et urbaine en Afrique occidentale ; ces travaux, dus aux membres dudit institut, sont indispensables aux professeurs de sciences sociales exerçant en Afrique, et les gouvernements des territoires africains les utilisent dès maintenant.

A l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, situé à Paris, sont rattachés : l'Institut de recherches du Togo, qui dispose d'un

ethnologue, mais qui n'a procédé à aucune recherche importante ; l'Institut de recherches du Cameroun, où travaillent trois géographes et un sociologue et qui prépare des cartes ethno-démographiques ainsi qu'une étude de sociologie urbaine sur Douala ; l'Institut d'études centrafricaines, de Brazzaville, où travaillent un spécialiste de la sociologie démographique, deux de la psychologie sociale, un de la géographie économique et un de la sociopsychologie. Aucun enseignement n'est donné dans ces instituts, mais tous apportent leur contribution aux recherches fondamentales de sociologie, de géographie, d'anthropologie et de démographie ; quelques-uns font appel à des assistants africains pour les travaux à l'extérieur.

(c) Afrique occidentale (pays de langue anglaise)

Sierra Leone : Collège de Fourah Bay

(i) Admission

Le Collège est ouvert à ceux qui ont passé avec succès l'examen de la Fourah Bay Matriculation (organisé sous le contrôle de l'Université de Durham) ou qui possèdent le General Certificate of Education.

(ii) Grades et cours

A la Faculté des lettres, un cours de trois années conduit à l'obtention d'un grade en lettres sans spécialisation (B.A. General, Durham) ou du grade de B.A. (Econ.) ; pour ce dernier, les matières d'examen comprennent d'une part les sciences économiques, dont l'enseignement se poursuit pendant les trois années, d'autre part des matières à option : géographie économique, histoire, administration publique, finances publiques et statistique, science politique (institutions britanniques notamment), anthropologie sociale, histoire économique.

(iii) Corps enseignant et étudiants

Il y a au Collège deux Européens qui sont maîtres de conférences pour les sciences économiques et les finances publiques, et pour la science politique et l'histoire ; un chargé de cours africain pour les sciences économiques et l'administration publique et un chargé de cours européen pour les sciences

économiques et l'histoire économique. Il ne semble pas que quelqu'un soit désigné pour l'enseignement de l'anthropologie sociale bien que soit prévu un cours sur cette matière.

Durant l'année universitaire 1958-1959 on comptait à la Faculté des lettres 114 étudiants inscrits à l'un ou à plusieurs des cours portant sur des disciplines qui relèvent des sciences sociales. Ces étudiants se répartissaient comme suit :

Sciences économiques	Statistique	Science politique	Administration publique	Géographie économique Histoire économique Finances publiques
85	13	30	30	56

Pour 1960, on s'attend que 12 étudiants environ suivront les cours de sociologie et d'anthropologie sociale. 5 étudiants déjà gradués reçoivent dès maintenant un enseignement complémentaire et font des recherches en sciences économiques. On ignore dans quelle mesure pourra s'accroître, au cours des cinq prochaines années, le nombre des étudiants qui choisiront des disciplines relevant des sciences sociales. Les étudiants qui viennent d'autres territoires africains forment la moitié environ du total des inscrits. Ces étudiants sont, pour la plupart, nigériens ; quelques-uns viennent du Ghana et de la Gambie.

(iv) Programmes

Les programmes sont les mêmes que ceux de l'Université de Durham.

(v) Instituts

Il n'y a pas en Sierra Leone d'Institut de recherches mais plusieurs études ont été faites sur la géographie humaine, la démographie et l'évolution sociale, soit par des membres du corps enseignant du Collège, soit par des chercheurs travaillant avec l'aide financière de fondations du Royaume-Uni.

Libéria : Université du Libéria

(i) Admission

L'Université est ouverte aux possesseurs du certificat local d'études secondaires ou à ceux qui ont passé un examen d'entrée.

(ii) Grades et cours

A la Faculté des lettres (Faculty of Liberal Arts) sont donnés des cours de sciences économiques, de sociologie, d'anthropologie sociale, de science politique et de politique internationale ; ces cours, qui durent trois ans, sont sanctionnés par le grade de Bachelor of Arts. Il y a également un cours général de sciences sociales conduisant à l'obtention d'un diplôme d'enseignement. La Faculté de droit et d'administration publique (Faculty of Law and Government) que l'on trouve mentionnée dans certains documents et qui doit conférer le grade de Bachelor of Laws ne paraît pas avoir donné encore de signes d'activité.

(iii) Corps enseignant et étudiants

Il y a à l'Université des professeurs de sociologie, d'anthropologie et sociologie, de politique internationale (World Government) et un professeur invité qui enseigne la science politique. De la réponse donnée au questionnaire, il ne ressort pas clairement que l'un des membres du corps enseignant soit chargé de plusieurs disciplines. Pendant l'année universitaire 1958-1959, on comptait seulement 20 étudiants qui suivaient les programmes de sciences sociales.

Ghana : Collège universitaire du Ghana

(i) Admission

Les candidats doivent satisfaire aux mêmes conditions que pour l'admission à l'Université de Londres ; ils doivent en outre présenter des titres spéciaux pour suivre certains cours. S'il s'agit de cours qui doivent être sanctionnés par un B.A. General ou un B.A. Honours, les conditions à remplir sont pratiquement celles de la London Matriculation ou du Cambridge School Certificate ou encore des notes suffisantes, dans des matières déterminées, à l'examen de niveau supérieur pour l'obtention du General Certificate of Education. Pour être admis à passer les examens en vue d'un grade en lettres, les étudiants doivent avoir fait au moins trois ans d'études sur des matières agréées par le Collège.

(ii) Grades et cours

Les cours pour le B.A. ou pour un B.A. Honours durent trois ans et portent sur trois matières, ou bien sur une matière et certains sujets connexes. Des cours ont été également organisés pour la préparation du grade de B. Sc. (Econ.) et à celui de B. Sc. (Sociology). Tous les grades sont tenus pour équivalant à ceux que confère l'Université de Londres, laquelle entretient des relations étroites avec le Collège et assume la responsabilité finale de la correction des épreuves écrites des examens. Les cours préparant aux grades ci-dessus sont faits à la Faculté des lettres, dans les différentes sections relatives aux sciences économiques, à la géographie et à la sociologie, ainsi que dans la section d'histoire (pour la science politique). La création d'une section juridique est envisagée.

(iii) Corps enseignant et étudiants

Il y a au Collège deux professeurs européens pour les sciences économiques et la sociologie, deux maîtres de conférences ghanéens pour la sociologie et l'administration sociale, cinq maîtres de conférences européens pour les sciences économiques, deux pour les pouvoirs publics, un pour l'administration des entreprises, deux pour l'anthropologie sociale, un pour la sociologie, un pour la philosophie sociale et un pour l'administration sociale.

Pendant l'année universitaire 1958-1959, il y avait de 30 à 40 étudiants qui suivaient l'un ou plusieurs des cours de sciences sociales préparant à un grade en lettres ; parmi ces étudiants, 18 suivaient les cours de sociologie et d'anthropologie sociale. 7 étudiaient la statistique et la démographie. 106 étudiants travaillaient pour le B. Sc. (Econ.) et l'on comptait 3 candidats qui préparaient sur place un doctorat anglais, le London Ph.D., sous la direction du professeur de sciences économiques. Les étudiants qui ont choisi pour matière la statistique supérieure en vue d'un B. Sc. (Econ.) ont été envoyés à Londres, ce qui a paru préférable à l'ouverture d'un cours complet pour un trop petit nombre d'étudiants travaillant sur place. Depuis 1949, date de la création de la section économique, jusqu'en 1958, il a été décerné

46 B. Sc. (Econ.), dont un de première classe, 24 de seconde classe et 21 obtenus à la moyenne.

(iv) Programmes

Sciences économiques et statistiques : Le programme de sciences économiques qui est suivi dans les cours préparant au grade de B.A. General comprend les matières suivantes : économie analytique et descriptive ; les principes économiques et leur application ; problèmes de la gestion des entreprises ; théorie de la monnaie et du crédit ; monnaie et banque ; commerce international et finances publiques ; histoire économique depuis le début du XIXe siècle (portant notamment sur l'évolution économique des régions productrices de matières premières et de produits ouvrés) ; classes sociales ; facteurs de la production ; l'industrialisation aux Etats-Unis d'Amérique, en Europe, au Japon, en U.R.S.S. ; moyens de transport et commerce ; fluctuations économiques et politique commerciale dans les régions productrices de matières premières.

Pour le programme du B. Sc. (Econ.) voir plus bas, paragraphe (vi).

Sociologie, anthropologie sociale, psychologie sociale

Le programme de sociologie pour l'obtention d'un B.A. Honours porte sur les sujets suivants : théorie et méthodes de la sociologie ; méthodes statistiques d'enquêtes sociales ; institutions sociales ; anthropologie sociale (dans les pays africains notamment) ; éthique ; philosophie sociale ; psychologie sociale ; enfin, comme matière à option, démographie ou criminologie.

Le programme pour le B. Sc. (Sociology) est le même que pour le B.A. Honours ci-dessus, mais comme pour le B.A. General, les sciences économiques constituent obligatoirement une matière subsidiaire.

Sciences politiques, pouvoirs publics

L'histoire politique et les pouvoirs publics ne constituent qu'une partie peu importante du cours préparant au B. Sc. (Econ.). L'enseignement de la théorie politique est intégré dans le cours préparant au B.A. Honours en histoire et au B.A. Honours en philosophie.

(v) Instituts

Il n'existe pas de véritable Institut de recherches qui soit rattaché au Collège. Mais un groupe de recherches économiques a été constitué en 1952 dans la section des sciences économiques ; il comptait en 1959 4 chargés de recherches (qui exerçaient quelques fonctions d'enseignement) et 2 assistants de recherches.

A l'Institut de pédagogie, lequel fait partie du Collège, a été organisé un cours d'une année portant sur une partie des sciences sociales, qui aboutit à la délivrance d'un certificat d'études supérieures (Post-graduate certificate). La section des études péri-universitaires a organisé des cours portant sur les éléments de la science politique, les pouvoirs publics et les sciences économiques.

Au Collège de technologie de Kumasi, les éléments des sciences économiques, la science politique et l'administration publique font l'objet de cours pour les étudiants qui se préparent à des diplômes de secrétariat et de comptabilité.

(vi) Programme du B. Sc. (Economics)

Collège universitaire du Ghana

Première et seconde années : Première partie - Matières obligatoires :

Principes économiques ; économie appliquée ; histoire politique depuis 1750 ; histoire économique (notamment de l'Afrique occidentale) ; l'industrialisation ; l'expansion de la production de matières premières ; commerce et finances (échanges internationaux) ; aspects sociaux du développement économique ; éléments de droit public ; histoire de la pensée politique.

Matières à option (deux à choisir) : Eléments des méthodes statistiques et sources ; mathématiques ; éléments du droit anglais ; principes de la géographie économique et sociale ; droit international ; histoire politique de 1350 à 1750 ; langue française ; les fondements physiques et biologiques de la géographie humaine.

Troisième année :

Deuxième partie - Matières à option
(une à choisir)

Sciences économiques analytiques et descriptives ;
l'économie internationale ; pouvoirs publics ;
géographie ; statistique.

Nigeria : Collège universitaire d'Ibadan

(i) Admission

L'admission au Collège est soumise aux mêmes conditions que pour le Collège universitaire du Ghana, avec une complication additionnelle qui tient à ce qu'un cours préliminaire, fait au Collège, a été organisé à l'intention des étudiants qui ne possèdent pas les titres exigés pour y entrer directement (G.C.E. du niveau supérieur) : ce qui a pour effet d'ajouter deux années à la durée des premiers cours préparant au B.A. General ou au B.A. Honours ; en fait, le nombre des étudiants en lettres qui sont obligés de suivre ce cours préliminaire est assez peu important.

(ii) Grades et cours

Les cours de la Faculté des lettres qui préparent au B.A. General portent sur trois matières et durent au moins deux ans. Pour le B.A. Honours, la matière de la spécialisation est étudiée pendant trois ans ; si cette matière est la géographie, il faut également une matière subsidiaire. Un cours a été récemment ouvert pour la préparation au B. Sc. (Econ.), dans les mêmes conditions qu'au Ghana. Les sciences politiques sont enseignées dans la section d'histoire.

(iii) Corps enseignant et étudiants

Le Collège a un professeur européen de sciences économiques, 4 maîtres de conférences européens et un maître de conférences nigérien de sciences économiques, un maître de conférences européen de statistique, un d'anthropologie sociale et de sociologie, deux de sciences politiques et un d'administration publique.

Pendant l'année universitaire 1958-1959, 100 étudiants ont choisi l'une des disciplines relevant des sciences sociales - sciences économiques, statistique ou science politique - ; 60 étudiants environ préparaient soit le B.A. avec les sciences économiques comme l'une de ces trois matières, soit le nouveau B. Sc. (Econ.) ; 30 étudiants environ travaillaient, dans la section

histoire, la science politique en vue d'un B.A. Honours. On s'attend que le nombre de ces étudiants double au cours des cinq prochaines années. Aucun étudiant en sciences sociales ne venait d'autres pays.

(iv) Programmes

Sciences économiques et statistiques

La section économique a été créée en 1957, c'est-à-dire assez longtemps après l'ouverture du Collège. Le cours ouvert aux étudiants qui ont choisi les sciences économiques comme l'une de leurs matières pour le B.A. General porte sur les sujets suivants : les principes économiques et leur application (avec certains développements sur l'économie de l'Afrique occidentale et de la Nigeria) ; finances publiques ; l'organisation économique en Europe occidentale jusqu'au XVIIIe siècle ; l'industrialisation, notamment en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis d'Amérique, en Allemagne, en France, au Japon et en Russie ; l'expansion économique outre-mer et notamment en Afrique occidentale ; l'évolution économique récente.

Pour la préparation du nouveau B. Sc. (Econ.), les matières suivantes seront proposées aux étudiants pendant l'année universitaire 1959-1960 ; Première partie : sciences économiques, histoire économique ; éléments de droit public ; histoire de la pensée politique ; deux matières à option à choisir parmi les suivantes : statistique ; mathématiques ; logique et méthode scientifique ; éléments de la structure sociale ; principes de géographie économique et sociale ; histoire économique de l'Angleterre au Moyen-Age.

Deuxième partie : sciences économiques, analytiques et descriptives ; monnaie et banque ; économie internationale ; histoire économique moderne ; pouvoirs publics ; sociologie ; géographie ; statistique.

Science politique

Au programme d'un cours d'un an dans la section historique figure la théorie politique depuis Aristote jusqu'à nos jours.

(v) Instituts

A l'Institut de pédagogie, le cours préparant à l'obtention d'un certificat de pédagogie comprend quelques éléments de psychologie de l'éducation. Le Collège nigérien de technologie, qui possède des établissements à Zaria et à Ibadan, délivre un diplôme d'administration publique et des certificats de comptabilité.

L'Institut nigérien de recherches économiques et sociales est rattaché au Collège universitaire. Cet Institut a succédé à l'Institut ouest-africain de la recherche économique et sociale qui a connu certains déboires ; le nouvel Institut a été établi sur de nouvelles bases ; il est dirigé par le professeur de sciences économiques du Collège. L'Institut travaille en relations étroites avec les ministères de la Nigéria et avec le Gouvernement fédéral nigérien, qui est représenté dans son comité consultatif. En 1958, on comptait à l'Institut 2 économistes et 2 anthropologues, en qualité de chargés de recherches, et 2 boursiers (européens) en qualité d'assistants de recherches. Les recherches en cours comprennent : une étude générale pour la Société nigérienne de radiodiffusion ; une étude concernant les répercussions des plans de développement économique sur le commerce nigérien avec l'Extrême-orient ; la réponse à une consultation demandée par le Comité exécutif pour le développement du Lagos, relativement à une enquête sur le petit commerce ; une étude effectuée pour le compte du Gouvernement fédéral sur les facteurs de production dans les petites industries de transformation. Quelques chercheurs africains sont engagés pour de courtes périodes.

(d) Afrique orientale

Ouganda : Collège universitaire de l'Afrique orientale

(i) Admission

Le Collège est ouvert aux possesseurs du Cambridge School Certificate ou du General Certificate of Education ordinaire ; ils ont accès à un cours préliminaire. Pour suivre les cours préparant à l'obtention de grades, la

condition exigée est, soit de posséder le G.C.E. du niveau supérieur, soit d'avoir obtenu la moyenne sur des sujets déterminés à l'examen qui suit le cours préliminaire.

(ii) Grades et cours

Le Collège a des cours de sciences économiques et de sociologie, portant sur l'une des trois matières qui sont exigées pour l'obtention du B.A. General. Les cours de sciences économiques pour le B. Sc. (Econ.) qui s'étendent actuellement sur deux ans dureront trois ans à partir de 1961. La science politique est enseignée comme l'une des matières du cours pour le B.A. Honours avec spécialisation en histoire. Elle constitue également une matière pour le B.A. General.

(iii) Corps enseignant et étudiants

On compte au Collège un professeur européen de sociologie, un professeur de sciences économiques, deux maîtres de conférences européens pour la sociologie, cinq pour les sciences économiques et deux pour la science politique.

En 1959, 53 étudiants avaient choisi des sujets de sciences sociales, un tiers les sciences économiques, un tiers la sociologie et un tiers la science politique. Le Collège est ouvert à tous les groupes ethniques. Etaient inscrits à la Faculté des lettres en 1957 : 217 Africains, 10 asiatiques et 5 Européens venant de l'Ouganda, du Kenya, du Tanganyika, de Zanzibar et de la Rhodésie du Nord.

(iv) Programmes

Sciences économiques et statistique

En tant que l'une des matières du programme de préparation au B.A. General, les sciences économiques comprennent : les principes économiques ; la production, la valeur, la distribution, la monnaie, la banque et le commerce international ; l'économie appliquée (avec certains développements relatifs à l'Afrique orientale) ; l'histoire économique ; l'Angleterre et l'Europe occidentale au XVI^e et au XVII^e siècle ; l'évolution économique en Grande-Bretagne, en Europe et en Amérique de 1700 à 1850 ; l'industrialisation et

l'économie internationales (avec certains développements touchant les répercussions de l'industrialisation sur les territoires non autonomes des régions tropicales de 1850 à 1950).

Le programme suivi pour le B. Sc. (Econ.) est le même qu'au Collège universitaire du Ghana. L'histoire politique est une matière obligatoire mais non la statistique.

Sociologie et anthropologie sociale

La sociologie, en tant que l'une des matières du programme pour le B.A. General, comprend : l'introduction à l'étude de la sociologie ; l'analyse des groupes humains et des institutions ; les aspects des groupes de population de l'Afrique orientale et les méthodes d'enquête sociale (y compris certains éléments de la méthode statistique).

Science politique

Le Collège de Makerere est le seul des collèges britanniques d'Afrique qui ait inscrit la science politique comme matière distincte au programme du B.A. General. Les sujets enseignés sont : l'histoire des idées politiques ; des éléments de droit public ; l'administration en Afrique. La théorie politique est également enseignée en vue du B.A. Honours avec spécialisation en histoire.

(v) Instituts

Comme dans le cas de l'Institut nigérien, l'Institut de recherches sociales de l'Afrique orientale est étroitement lié au Collège. Son personnel est placé sous la direction du professeur de sociologie, et n'est chargé d'ailleurs d'aucun enseignement. Les anthropologues sont à l'heure actuelle en forte majorité à l'Institut : il n'y en a pas moins de neuf. On y compte également un sociologue, trois économistes et un linguiste, en qualité soit de fonctionnaires permanents, soit de chercheurs affiliés. Deux chercheurs africains sont employés comme assistants de recherches. En dépit de l'actuelle répartition des compétences, des tâches importantes ont déjà été accomplies en matière économique. Les études qui ont été poursuivies en 1958 comprenaient :

une étude sur la formation des capitaux dans l'Afrique orientale ; une étude générale du développement économique en Afrique, une enquête sur l'évolution structurale des entreprises commerciales dans la région de Kampala ; des travaux de recherche ont également été effectués touchant la communauté arabe de Zanzibar et divers groupes ethniques du Kenya, de l'Ouganda et de Zanzibar. L'Institut n'enseigne pas les techniques de la recherche ; toutefois cette politique pourrait être modifiée par suite de la création d'un groupe de recherche appliquée, financé par la Fondation Ford, qui pourrait être en mesure de contribuer à la formation et à l'orientation de chercheurs inexpérimentés.

(e) Afrique centrale

Rhodésie : Collège universitaire de la Fédération Rhodésie-Nyassaland

(i) Admission

Les conditions sont les mêmes que pour l'admission aux collèges qui sont en relations spéciales avec l'Université de Londres.

(ii) Grades et cours

A l'heure actuelle, les seules disciplines relevant des sciences sociales qui soient retenues comme l'une des trois matières d'enseignement pour le B.A. General sont les sciences économiques et l'anthropologie sociale.

(iii) Corps enseignant et étudiants

Le Collège compte un professeur sud-africain d'anthropologie sociale, un maître de conférences pour l'anthropologie sociale, un pour les sciences économiques (également sud-africain) et deux autres (européens) pour l'anthropologie sociale et les sciences économiques.

En 1959, 33 étudiants avaient choisi les sciences économiques comme l'une des matières d'enseignement pour le B.A. General et 44 l'anthropologie sociale. 17 de ces étudiants avaient pris les deux disciplines. 9 étudiants africains préparaient le B.A. General.

(iv) Programmes

Le programme de sciences économiques est le même qu'au Collège universitaire d'Ibadan et au Collège universitaire de l'Afrique orientale, l'accent

étant mis plus particulièrement sur les problèmes économiques de l'Afrique orientale et de l'Afrique centrale. La statistique ne fait pas encore l'objet d'un enseignement.

(v) Instituts

Il n'y a pas d'institut rattaché à l'Université. L'Institut Rhodes-Livingstone de recherches sociales, situé à Lusaka, a bénéficié d'une aide financière plus importante de l'Etat, d'une part, et d'organismes privés, d'autre part, depuis qu'a diminué la contribution financière obtenue sur les Colonial Development and Welfare Funds. Il est fait présentement un plus large appel à cet Institut et l'on constate que les intéressés sont plus disposés qu'auparavant à rétribuer les services qui leur sont ainsi rendus. Cette évolution se reflète dans la composition même du conseil d'administration de l'Institut, qui comprend maintenant un nombre plus important de représentants des pouvoirs publics et de sociétés privées ; elle se traduit également par le fait que l'Institut participe plus largement à l'enquête de la Fédération Rhodésie-Nyassaland touchant la coordination de la recherche en Afrique centrale. On constate en outre que dans les conférences qu'organise l'Institut, les représentants des pouvoirs publics (ceux notamment qui sont désignés par le Service du recensement et des statistiques de l'Afrique centrale et par les services du développement économique des zones rurales) ont pris une part très appréciable.

En 1958, il y avait à l'Institut un sociologue, un psychologue social, deux économistes et deux anthropologues sociaux. Le personnel n'est chargé d'aucun enseignement. Il existe cependant à l'Institut au moins six Africains en stage de formation, qui bénéficient d'une subvention de la Fondation Rockefeller ; d'autre part, huit à douze assistants de recherches africains sont employés par l'Institut en tant que de besoin ; un au moins d'entre eux a été en mesure d'aller au Royaume-Uni poursuivre des études universitaires et les autres se préparent en vue d'entrer au Collège universitaire du pays.

Les travaux de recherches en cours ou projetés comprennent : une étude

d'économie agricole portant sur l'agriculture de subsistance et sur les apports de l'extérieur dans l'économie de la Rhodésie du Nord ; une enquête sociologique sur les plans gouvernementaux en matière d'alimentation ; une étude relative aux moyens d'information et une étude des facteurs humains de la productivité.

Congo Belge : Université de Lovanium

(i) Admission

Les candidats doivent posséder un certificat d'études secondaires, qui s'obtient après six années de cet enseignement, et en outre, dans certains cas, avoir fait une année d'études préparatoires à l'Université pour accéder aux cours conduisant à l'obtention d'un grade.

(ii) Grades et cours

Les cours de la Faculté de philosophie et de lettres mènent à la licence en droit ; ils comprennent : deux années de "candidature" et deux années de licence, où les études portent sur les matières imposées. A la Faculté des sciences politiques, sociales et économiques, les cours, qui comprennent deux stages s'étendant au total sur quatre années, mènent à la licence en sciences politiques et administratives, à la licence en sciences sociales, à la licence en sciences économiques, à une licence spéciale en anthropologie culturelle et, à partir de 1959-1960, à une licence en psychologie sociale et à un certificat d'anthropologie culturelle. Tous les grades sont conférés sous l'autorité de l'Université de Louvain (Belgique).

(iii) Corps enseignant et étudiants

L'Université compte 7 professeurs et 7 maîtres de conférences européens pour les sciences économiques, la statistique et la démographie, la sociologie, l'anthropologie sociale, la science politique et l'administration publique. Des assistants seront recrutés tant en Belgique que sur place pour la nouvelle année universitaire, commençant en septembre 1959.

Pendant la dernière année universitaire, 23 étudiants de sciences sociales en étaient au stade de la "candidature", 12 préparaient la licence finale et 5 le certificat d'anthropologie culturelle. On pense que le nombre de ces

étudiants fera plus que doubler au cours des cinq prochaines années. Pendant l'année universitaire 1957-1958, 8 étudiants européens et un africain étaient inscrits aux études de droit. A la Faculté des sciences politiques, sociales et économiques, 27 étudiants africains et 2 européens en étaient au stade de la "candidature", pour le cours de sciences sociales, politiques et économiques ; 8 Africains et 2 Européens étaient inscrits pour les deux dernières années de ce cours. Dans la même faculté, 8 Africains et 6 Européens suivaient le cours spécial de sciences économiques au stade de la "candidature". 58 Africains suivaient le cours préparatoire général - pendant l'année dite intermédiaire - en vue de leur accès aux cours normaux de l'Université.

(iv) Programmes

Sciences sociales et politiques

Deux premières années - "Candidature" :

Un enseignement général portant sur la sociologie, la statistique, l'anthropologie, les sciences économiques et le droit.

Troisième et quatrième années - Licence en sciences politiques et administratives :

Science politique, administration ; droit ; anthropologie, sciences économiques.

Troisième et quatrième années - Licence en sciences sociales :

Sociologie ; psychologie sociale ; anthropologie ; sciences économiques.

Troisième et quatrième années - Licence en sciences économiques :

Sciences économiques, science politique ; sociologie.

Troisième et quatrième années - Licence en anthropologie culturelle :

Anthropologie ; sociologie ; psychologie sociale ; linguistique ; droit coutumier.

Université officielle du Congo Belge et du Ruanda Urundi.

(i) Admission

Les conditions sont les même qu'à l'Université de Lovanium.

(ii) Grades et cours

A la Faculté de philosophie et de lettres, des cours d'une durée totale de quatre années préparent, en deux stades, à l'obtention des grades suivants : licence en sciences sociales ; licence en sciences politiques et administratives ; licence en sciences économiques et financières ; licence en anthropologie africaine. Des cours de droit sont également faits dans cette faculté.

(iii) Corps enseignant et étudiants

L'Université compte trois professeurs européens pour les sciences économiques, la statistique et la sociologie, deux pour l'anthropologie sociale, un pour la science politique et un pour l'administration publique.

Pendant l'année universitaire 1958-1959, 41 étudiants ont suivi des cours portant sur les disciplines qui relèvent des sciences sociales. On s'attend que d'ici cinq ans leur nombre augmenté d'environ 200%. Pendant la précédente année universitaire, les étudiants se répartissaient comme suit :

	Etudiants européens	Etudiants africains
Droit	20	0
Sciences sociales	1	6
Etudes commerciales	16	1

(iv) Programmes

Pour tous les cours qui préparent aux grades ci-dessus, les programmes sont analogues à ceux de l'Université de Lovanium.

(v) Instituts

A aucune des deux universités ne se rattachent des instituts de recherches en matière de sciences sociales. En revanche, il existe un Institut pour la recherche scientifique en Afrique centrale (I.R.S.A.C.) et un Centre d'études des problèmes sociaux indigènes (C.E.P.S.I.), à Elisabethville et à Bukavu. L'I.R.S.A.C. possède 5 centres de recherches : à Lwiro (Kivu), Uvira (Tanganyika), Astrida (Ruanda-Urundi), Mabali (Equateur) et Elisabethville

(Katanga). A l'heure actuelle, les équipes de recherches comprennent : deux anthropologues et deux économistes qui étudient les structures du revenu rural au Bas-Congo et la structure économique de Lulusbourg. Dans le Ruanda-Urundi, on compte un sociologue travaillant à une enquête électorale, un anthropologue étudiant l'évolution culturelle, un économiste qui procède à une enquête générale sur l'économie de l'habitat urbain à Usumbura et un démographe dont les travaux portent sur la population urbaine de cette même ville. Dans le passé, l'Institut avait concentré son activité sur des études fondamentales de démographie relatives au Ruanda-Urundi et sur l'anthropologie sociale des groupes de population Babemba, Bakuba et Batutéla.

Au Centre de psychologie appliquée du Ruanda-Urundi et au Centre scientifique et médical de l'Université libre de Bruxelles en Afrique centrale (situé à Léopoldville) les chercheurs qui y sont respectivement attachés poursuivent des travaux d'un grand intérêt, notamment des enquêtes sur les études préalables d'Africains susceptibles d'être orientés vers la profession médicale et sur les méthodes à appliquer pour leur sélection ; le champ d'application de ces travaux s'étend maintenant au recrutement pour d'autres professions. Ces centres ne forment pas eux-mêmes de chercheurs.

Il existe également, à Elisabethville, l'Institut d'études sociales, placé sous les auspices de l'Institut de sociologie Solvay en Afrique, qui a acquis une notoriété certaine dans le domaine de la sociologie appliquée au développement communautaire. Les études effectuées au titre de la recherche fondamentale comprennent : une étude sociologique de la commune de Ruashi, une étude sociologique de quatre communes d'Elisabethville, une enquête sociologique sur le groupe de population Ngombé vivant dans le territoire de Bongandanga et une enquête d'ethnographie sur la structure familiale dans le groupe de Doko et chez les Ngombé. D'autres études ont été faites à partir des travaux de chercheurs de l'Université officielle sur la théorie sociologique et l'emploi de la main-d'oeuvre indigène. Une étude a été également entreprise dans le Ruanda-Urundi concernant les relations politiques

entre les populations autochtones et l'administration, l'accent étant mis particulièrement sur la participation des institutions indigènes au gouvernement local. A l'Institut d'études sociales, administré par l'Institut de sociologie Solvay, des éléments de sciences économiques sont enseignés dans des cours pour la formation d'agents de service social, ces études étant sanctionnées par un diplôme.

Batusoland : Collège universitaire Pie XII

(i) Admission

Ont accès au Collège les élèves provenant de l'école de mission de Roma, dirigée par la Mission catholique. Ils ont à faire une année d'études préparatoires avant de suivre les cours qui préparent aux grades universitaires.

(ii) Grades et cours

Des cours d'une durée de trois années mènent à un B.A. en sciences sociales. Parmi les matières enseignées, les matières obligatoires sont la sociologie, le travail social, les sciences économiques et la psychologie ; les matières à option comprennent l'anthropologie, la psychologie, la philosophie sociale, la statistique et la science politique.

(iii) Corps enseignant et étudiants

Il y a actuellement au Collège quatre professeurs européens, un professeur africain, un maître de conférences africain et deux maîtres de conférences européens, pour l'enseignement des disciplines ci-dessus.

Pendant l'année universitaire 1959, 135 étudiants suivaient des cours sur des matières relevant des sciences sociales ; en fait, le plus grand nombre en était encore à l'année préparatoire. On prévoit que le nombre de ces étudiants doublera dans les cinq prochaines années. Les étudiants viennent des territoires sud-africains de langue anglaise. Aucune information précise n'a été fournie sur les programmes du Collège.

Madagascar

La création d'une université de plein exercice est encore à l'état de projet. Mais il existe à Tananarive un Institut des Hautes Etudes, qui comprend une Ecole supérieure de droit, avec un professeur permanent et environ 500 étudiants.

Il y a également à Tananarive un institut qualifié : l'Institut de recherches scientifiques de Madagascar, qui est rattaché à l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer ; son personnel se compose de trois agents de recherches, dont deux ethnologues.

APPENDICE IVLES ETUDES DE SCIENCES SOCIALES A L'ETRANGER
POUR LES AFRICAINS

Des bourses d'études ou de stage offertes sur place par les gouvernements des pays d'Afrique, les missions ou des groupements privés - généralement après des examens passés à la fin des études secondaires - permettent aux étudiants africains de fréquenter des universités locales ou régionales. Très rares, en effet, sont les étudiants qui peuvent vivre sur leurs seules ressources personnelles. Il existe en outre de nombreuses bourses internationales d'études ou de perfectionnement à l'étranger, dans le domaine des sciences ou des lettres, qui sont offertes par des institutions européennes ou américaines. Il n'est pas facile de déterminer dans quelle mesure les étudiants désireux de se consacrer à une ou plusieurs disciplines relevant des sciences sociales peuvent profiter de ces bourses, ni dans quelle proportion ils en ont profité ces dernières années. La concurrence est en général forte pour les bourses internationales, qui sont en nombre limité. Les étudiants qui vont à l'étranger peuvent avoir des difficultés à trouver place dans les universités, à moins d'être effectivement titulaires d'une bourse ou bien d'être tout particulièrement qualifiés et d'être très recommandés. Nombreux sont les facteurs qui poussent les étudiants à se rendre à l'étranger; les données concernant leur répartition, dans les années passées, sont incomplètes.

On constate néanmoins qu'entre 1956 et 1958 - les dernières années pour lesquelles on possède des informations - beaucoup d'étudiants ont continué de se rendre à l'étranger pour y acquérir un grade universitaire, alors même que des possibilités d'études existaient chez eux. Les raisons de ce mouvement, qui continue, sont: ou bien qu'il n'y a pas assez de places pour les nouveaux étudiants dans les universités des pays tropicaux, qui sont pour la plupart des internats; ou bien qu'il s'agit d'étudiants déjà possesseurs d'un grade qui ont commencé des études plus poussées; ou bien que l'étranger a plus d'attrait parce qu'un grade d'université étrangère est plus apprécié - à tort ou à raison - et, dans certains cas, plus facile à obtenir.

République arabe unie et Afrique du Nord

Etudiants égyptiens à l'étranger 1956 - 1957		Etudiants syriens à l'étranger 1956 - 1957	
France	370	Liban	495
Royaume-Uni	279	Egypte	475
République fédérale d'Allemagne	254	France	310
Autriche	203	Royaume-Uni	69
Suisse	83	Suisse	49
Liban	50	Belgique	34
Syrie, Italie, U.R.S.S., Belgique, Pays-Bas et Inde	64	Italie	23
		Autriche, Inde, Pays-Bas et U.R.S.S.	14

Il n'est pas possible de préciser, sauf dans quelques cas isolés (par exemple en ce qui concerne la France), quels cours ces étudiants ont suivis.

Un élément est plus significatif: c'est le nombre et l'origine des étudiants venus de divers territoires africains pour travailler dans les universités et instituts d'études supérieures de la République arabe unie elle-même.

Etudiants étrangers dans les universités et instituts d'études supérieures d'Egypte.	Etudiants étrangers à l'Université de Damas et dans les instituts d'études supérieures de Syrie.
--------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

1956 - 1957	
Effectif total	63.761
Etudiants étrangers	4.426
<u>Provenance</u>	
Soudan	854
Syrie	475
Jordanie	377
Arabie Saoudite	340
Libye	238
Liban	121
Irak	121
Jordanie	358
Liban	91
Maroc	69
Tunisie	34
Egypte	18
Soudan	1

Maroc	83	(France, Grèce, Inde, Iran,
Tunisie	57	Irak, Turquie, Yémen,
Ethiopie, Erythrée	30	Palestiniens, Bahrein).
(France, Grèce, Indonésie,		
Iran, Koweït, Pakistan,		
Turquie, Yémen, Palestiniens)		
Champ d'études		
Lettres	943	Lettres 368
Droit	596	Droit 360
Sciences sociales	626	Sciences sociales 24

Ce sont les sciences sociales, le droit et les lettres que les étudiants originaires de pays étrangers paraissent avoir choisis de préférence dans les universités et instituts d'Egypte; en Syrie, 75% des étudiants étrangers se consacraient aux mêmes disciplines. Le nombre d'étudiants étrangers venus de Libye, du Maroc, du Soudan, de Syrie, de Tunisie, d'Ethiopie et d'Erythrée représentait environ 39% du total des étudiants étrangers en Egypte.

Soudan - En dehors des 854 étudiants qui ont suivi des cours en Egypte pendant l'année universitaire 1956-1957, il y a eu 4 étudiants soudanais en Inde et 107 dans le Royaume-Uni.

Ethiopie et Erythrée - Pendant la même période, on a enregistré 53 étudiants venus d'Ethiopie et d'Erythrée qui travaillaient en Europe et dans le Royaume-Uni.

Somalie - En 1959, il y avait 125 étudiants de la Somalie italienne qui travaillaient en Italie avec des bourses du Gouvernement; 63 d'entre eux seulement étaient dans les instituts d'études supérieures; l'un étudiait le droit; l'autre la science politique; 12, les sciences économiques et le commerce.

Libye et Tunisie - Outre les étudiants qui se trouvaient en Egypte, on comptait en 1956-1957 22 étudiants libyens en Italie et 4 au Royaume-Uni; 1.142 étudiants tunisiens étaient en France et 15 en Suisse.

Maroc - Il y avait 970 étudiants marocains en France, 57 en Espagne, (ceux-ci provenant de la zone espagnole) et quelques-uns en Belgique, en Suisse et au Royaume-Uni. Le nombre des étudiants allant en France est rapidement monté, pour atteindre en 1958 le total de 1.541. Parmi eux, 716 faisaient du droit, 320 des lettres, 30 des études commerciales et 2 des études de statistique.

Afrique occidentale et Afrique équatoriale (pays de langue française):

Madagascar - Les étudiants originaires des Républiques africaines de la Communauté française, ou de la Guinée, font leurs études supérieures en France. En 1958, on comptait dans les universités françaises (à l'exclusion de l'Algérie) 1.138 étudiants originaires de la zone de langue française d'Afrique occidentale et d'Afrique équatoriale, 492 originaires du Togo et du Cameroun et 637 de Madagascar et des Comores. Parmi eux, 904 faisaient des études de droit et 338 des études de lettres.

Etudiants africains en France, au mois de juin 1958

Pays ou région	Droit	Lettres
Afrique occidentale française	350	146
Afrique équatoriale française	77	51
Madagascar, Comores	280	73
Togo (français)	56	20
Cameroun (français)	141	48

Ces étudiants se répartissaient entre les universités de Paris, Aix, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse.

Gambie, Sierra Leone, Ghana, Nigeria - On ne connaît pas le nombre des étudiants de Gambie partis pour l'étranger. Il y en a quelques-uns qui fréquentent le Collège universitaire de Fourah Bay. En 1957, on comptait à l'étranger 831 étudiants originaires du Sierra Leone (y compris des élèves d'écoles secondaires). La plupart d'entre eux - 800 - se trouvaient au Royaume-Uni; sur ce nombre, 63 étudiaient le droit, 23, les

sciences économiques et le commerce et 4 l'administration publique, dans des universités ou des collèges universitaires. La même année les jeunes gens originaires du Ghana qui faisaient des études à l'étranger étaient au nombre de 341; presque tous se trouvaient au Royaume-Uni. Quant aux Nigériens on en comptait environ 400 à l'étranger, qui suivaient pour la plupart des cours de droit ou de médecine au Royaume-Uni.

Afrique orientale et Afrique centrale - En 1957, il y avait à l'étranger 1.328 étudiants venus du Kenya (y compris des élèves d'écoles secondaires). La plupart d'entre eux étaient des Asiatiques ou des Européens, 186 seulement des Africains. Plus de 800 se trouvaient au Royaume-Uni, 371 en Inde ou au Pakistan, 3 en Afrique du Sud et 78 ailleurs; l'on n'a aucune donnée sur le genre d'études qu'ils faisaient. Il y avait 184 étudiants originaires du Tanganyika, au Collège universitaire d'Afrique orientale, en Ouganda, et 41 au Collège technique royal de Nairobi. Il y avait aussi en Ouganda 252 étudiants du Kenya, 17 de Zanzibar, du Nyassaland, de la Rhodésie du Nord. Le nombre des étudiants de la Rhodésie du Sud inscrits dans les universités d'Afrique du Sud était environ 300; un étudiant originaire de la Fédération était à l'Université de Bristol, 4 au Collège universitaire de Fort Hare, 4 au Collège universitaire Pie XII dans le Bassoutoland et un à Londres, où il faisait du droit.

Congo Belge - Le nombre des étudiants originaires du Congo Belge qui se trouvaient en Belgique pendant l'année 1956-1957, n'était que de 13. Il s'est quelque peu accru depuis lors malgré la création de deux universités au Congo. Les étudiants suivent les cours de l'Université d'Etat de Liège, de l'Université catholique de Louvain, de l'Institut supérieur de commerce de Mons et de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers. En 1959, l'on comptait 3 étudiants africains inscrits à l'Ecole des sciences économiques de l'Institut des sciences économiques appliquées de Louvain et 10 à l'Ecole des sciences politiques et sociales du même Institut. En 1958-1959, 13 étudiants africains suivaient des cours à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques de l'Université de Bruxelles; 4 d'entre eux étudiaient la science politique et la diplomatie, 2 la science politique et l'administration, 3 les sciences

économiques et les questions financières, et un autre l'apurement des comptes. L'Institut de sociologie Solvay, à l'Université de Bruxelles, comptait 2 agents de recherche africains, affectés au programme d'étude de la politique africaine.

La Direction de la statistique de Léopoldville envoie des étudiants en Belgique pour leur permettre de faire des études plus poussées. En 1959, 5 fonctionnaires de ce service gouvernemental se préparaient dans les universités belges à des grades de sciences politiques et sociales. De plus les fonctionnaires belges, tant Africains qu'Européens, suivent des cours d'un semestre à l'Institut national de statistique et d'études économiques à Paris, où a été établi un programme spécial relatif aux méthodes de statistique pour les pays sous-développés. 16 fonctionnaires européens du Congo ont déjà profité de cet enseignement et il est envisagé d'envoyer des fonctionnaires africains suivre les mêmes cours quand leur préparation sera suffisante.

Territoires portugais - Pendant l'année universitaire 1956-1957, il y avait à l'étranger 67 étudiants originaires de ces territoires; la plupart d'entre eux étaient Indiens et suivaient des cours en Inde. Quelques ressortissants portugais originaires du Mozambique et de l'Angola vont dans les universités de Lisbonne, de Coimbre et de Porto. Des cours de sciences économiques et de statistique sont faits à l'Ecole supérieure des sciences économiques et des finances de l'Université technique de Lisbonne et à la Faculté des sciences économiques de l'Université de Porto. Des diplômés en droit provenant d'autres facultés exercent des fonctions d'ordre économique au Ministère d'outre-mer ou dans les territoires portugais. Des bourses de stage et des bourses d'études sont offertes à tous les étudiants sans distinction d'origine, à condition qu'ils satisfassent aux conditions d'admission, mais il faut reconnaître qu'il y a dans les territoires portugais d'Afrique peu d'écoles secondaires qui conduisent les élèves jusqu'au baccalauréat ou qui les mettent en mesure de passer les examens d'admission aux universités.

Moyens divers de formation, notamment sur le plan international -

Parmi les autres moyens de formation offerts aux Africains désireux d'étudier les sciences économiques et la statistique, il faut mentionner les suivants:

1. Un cours semestriel, organisé par la London School of Economics en collaboration avec le British Council, et inauguré en 1959, est destiné aux fonctionnaires expérimentés venant de ministères d'outre-mer et d'organismes de développement. Il porte sur l'étude théorique et l'observation pratique du système britannique d'expansion et de financement industriels.

2. La Commission de coopération technique en Afrique au sud du Sahara s'est attachée à créer trois centres africains de formation dans le domaine de la statistique. Le premier, relatif à la statistique agricole et organisé conjointement avec la F.A.O., a fonctionné à Ibadan (Nigeria), du 1er juillet au 5 septembre 1953. L'enseignement, donné en français et en anglais, a été suivi par 42 étudiants dont la plupart étaient des fonctionnaires au service de gouvernements africains. Le second a été organisé par la C.C.T.A., la F.A.O. et le Gouvernement français; les cours ont eu lieu à Bingerville (Côte d'Ivoire) du 5 août au 4 octobre 1957; l'enseignement était donné en anglais et en français; 48 étudiants ont assisté à ces cours. Le troisième centre, organisé par le Gouvernement français, a fonctionné du 6 juillet au 15 août 1959 à Bangui (République centrafricaine); l'enseignement, qui portait principalement sur la statistique démographique, avait pour but de former des fonctionnaires de rang moyen à la technique des enquêtes démographiques, notamment en vue du recensement de la population mondiale qui sera fait en 1960; l'enseignement, donné en français, a été suivi par 20 étudiants.

3. Organisation des Nations Unies Administration de l'Assistance technique. Selon le programme établi, des bourses de recherche (fellowships) et des bourses d'études (resident fellowships) dans le domaine général du développement économique, sont offertes à de hauts fonctionnaires ayant au moins cinq années d'expérience administrative ou technique, ou à des fonctionnaires de rang moins élevé ayant au moins deux années d'expérience

et possédant les titres requis pour l'admission à l'université. La durée des bourses est de trois à six mois dans le cas des hauts fonctionnaires, et d'un an pour les autres; elles sont utilisables dans les pays dont le développement technique est avancé. Des cours spéciaux de perfectionnement en cours d'emploi, d'une durée de six mois, destinés aux économistes africains, sont organisés depuis 1957 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

4. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.). Des bourses d'études et des bourses de recherche sont offertes dans le domaine de l'économie agricole et de la statistique agricole; leur durée est de trois à douze mois et peut même aller jusqu'à deux ans. Elles doivent être utilisées en relation avec l'exécution de projets d'assistance technique précis.

5. Banque internationale pour la reconstruction et le développement: Programme de formation générale. Des bourses, destinées aux ressortissants des pays qui sont membres de la Banque internationale, ont pour objet de les initier aux méthodes bancaires, pendant des périodes de six mois à passer aux Etats-Unis.

6. Banque internationale pour la reconstruction et le développement: Institut de développement économique. Des fonctionnaires appartenant aux pays membres de la Banque internationale sont préparés, aux Etats-Unis, à l'élaboration d'une politique économique et à la réalisation de programmes de développement.

7. Fonds monétaire international. Des cours d'un an, qui sont faits à Washington, ont pour objet de former des fonctionnaires, spécialement choisis, aux techniques monétaires et financières internationales, aux questions intéressant la balance des paiements, à la comptabilité économique et à la statistique économique, à l'analyse des comptes rendus et rapports économiques. Les candidats doivent posséder un grade universitaire, parler couramment l'anglais et fournir la preuve qu'ils sont ou seront employés dans une banque ou au Ministère des finances du pays dont ils sont originaires.

APPENDICE V

BibliographieI. Circulaires et rapports inédits

Association internationale de sociologie. Projet de rapport général sur l'enseignement de la sociologie, de la psychologie et de l'Anthropologie sociales, présenté par M. P. de Bie, professeur à l'Université de Louvain. (ronéo.) 28 juillet 1952.

Brausch, G.E.J.B., "L'action en Afrique Belge de l'Institut de sociologie Solvay". (ronéo.) 1957.

Institut de sociologie Solvay. Rapport sur les travaux effectués par l'Institut du 1er septembre 1953 au 30 juin 1954. (ronéo.) 1954.

Messiha, Wahib. The Teaching of Economics in Egypt. Table ronde de l'Association internationale des sciences économiques, 1951. (ronéo.) 1951.

Organisation des Nations Unies. Conseil économique et social. Commission économique pour l'Afrique. Première session. Comptes rendus analytiques. E/CN.14/19. Addis-Abéba.

_____. _____ . Programme de travail et priorités. Mémoire du Secrétaire exécutif. E/CN.14/4.

Royaume du Maroc, Ministère de l'économie nationale. Ecole internationale des sciences économiques et des hautes études commerciales. (ronéo.) Rabat, 7 mars 1959.

Teaching of Sociology and Social Anthropology in Egypt, Rapport de MM. S.A. Huzayyin et H. El-Saaty. (ronéo.; édition limitée). Unesco, 4 mars 1952.

II. Ouvrages de référence

Les problèmes du travail en Afrique, Bureau international de travail, (Genève 1958).

Commission de coopération technique en Afrique au sud du Sahara.
Conférence interafricaine sur les sciences humaines. (Bukavu, 1955).

Statistiques des effectifs scolaires, No. 5 (Unesco, 1958).

Informations statistiques. Supplément au bulletin officiel de
l'Education nationale, mars 1959, No. 14 (Paris, 1959).

International Handbook of Universities. Association internationale
des Universités. (Paris, 1959).

Répertoire international d'institutions qui s'occupent d'études de
population. Rapports et documents de sciences sociales, No. 11, 1959.
(Unesco, 1959).

Organisations universitaires, 1957. Association internationale des
Universités. (1957).

Conseil scientifique pour l'Afrique au sud du Sahara. Répertoire des
instituts, organismes et services scientifiques, en Afrique au sud du
Sahara, No. 14 n.d.

Recherches relatives aux sciences humaines en Afrique au
sud du Sahara, No. 7 (1954).

Etudes à l'étranger, X, 1958-1959 (Unesco, 1958).

III. Rapports et annuaires

Addis Ababa University College. (Addis-Abéba, 1957).

Balme D. Report by the Principal, University College of the Gold Coast, 1948-1952. (Achimota, 1953).

Colonial Office. Colonial Research, 1957-1958. Cmd. 591 (Londres, 1958).

Higher Education in East Africa. Colonial No. 142. (Londres, 1937).

Higher Education in East Africa. Joint White Paper. Government Printer. (Entebbe, 1958).

Inter-University Council for Higher Education Overseas, 1946-1954. Cmd. 9515. (Londres, 1955).

Jack, Professor D.T.; Sierra Leone Government. Economic Survey of Sierra Leone. Government Printer. (Sierra Leone, 1958).

Kampala. Makerere College, Uganda. Calendar 1951. (Kampala, 1951).

Kumasi College of Technology. Calendar, 1959. (Londres, n.d.)

Makerere College, The University College of East Africa. Calendar, 1958-9.

The Nigerian College of Arts, Science and Technology. Calendar, 1958-59. (Zaria, n.d.).

Report of the Commission on Higher Education in West Africa. Cmd. 6655. (Londres, 1945).

Report of the Working Party on Higher Education in East Africa, July-August 1958. Government Printer. (Nairobi, 1959).

République arabe unie. Ministère de l'éducation. Rapport sur le mouvement éducatif pendant l'année scolaire 1957-1958. (Le Caire, 1958).

Rhodes-Livingstone Institute for Social Research. Director's Report for the Year Ending 31st. March 1958. (Lusaka, 1958).

United Arab Republic. Ministry of Education. Education in Modern Egypt. (Le Caire, 1958).

Université d'Alger. Livret de l'étudiant en droit. Année scolaire 1955-1956. (Alger, 1955).

Universités du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. (Bruxelles, n.d.)

University College of Fort Hare. Calendar 1959. n.d.

University of Khartoum. Information about the University and Living Conditions. n.d.

University of London. Scheme of Special Relation with Makerere College, the University College of East Africa. Regulations. (Londres, 1958).

_____. Scheme of Special Relation with University College Ibadan. Regulations. (Londres, 1958).

_____. Scheme of Special Relation with the University College of Ghana. Regulations. (Londres, 1958).

Université de Paris. Livret de l'étudiant, 1957-1958. (Paris, 1957).

IV. Livres et articles

L'enseignement des sciences sociales en France. Unesco. (Paris, 1953).

L'enseignement de l'hygiène et de la santé publique en Europe. (Genève, 1958).

Federal Nigeria, vol. 2, No. 3. (Lagos, 1959).

International Students Service. The Place and Problems of Higher Education in British Tropical Africa. (Oxford, 1950).

Kimble, David. Progress in Adult Education (Achimota, 1950).

Meynaud, Jean. La science politique au XXe siècle. (Paris, n.d.).

Robson, W.A. Les sciences sociales dans l'enseignement supérieur: Science politique. Unesco. (Paris, 1954).

Les sciences sociales dans l'enseignement supérieur: administration publique. (Unesco, 1958).

_____ : sociologie, psychologie sociale et anthropologie culturelle. (Unesco, 1954).

The Teaching of the Social Science in India. (Unesco, 1956).

The Teaching of the Social Science in the United Kingdom. (Unesco, 1953).

Les sciences sociales dans l'enseignement supérieur: démographie. (Unesco, 1957).

Les sciences sociales dans l'enseignement supérieur: sciences économiques. (Unesco, 1954).

Les sciences sociales dans l'enseignement supérieur: La statistique. (Unesco, 1957).

Wood, William, R. Higher Education in Libya. (1955).

Association internationale des universités. Bulletin, vol. VII, 1959, No. 2 (Paris, 1959).

Civilisations, Vol. IX, 1959, No. 1.

P.E.P. Colonial Students in Britain. (Londres, 1955).

Hourani, Cecil, The Future of Universities in the Arab World. Science and Freedom, No. 12 (Manchester, 1958).

Mellanby, Kenneth. The Birth of Nigeria's University. (Londres, 1958).

University Education in Central Africa, Nature, 29 mai 1954, 29 janvier 1955.

L'Université de Dakar, l'Education africaine, No. 48, 1959, pp. 23-27

Veale, D. African Universities, Corona, juillet 1953.